

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 novembre 1963.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1964, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 36

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Rapporteur spécial : M. Bernard CHOCHOY

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Erich Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Martial Brousse, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 549 et annexes, 568 (tomes I à III et annexe 32), 586 (tomes I et II, annexe XVIII) et in-8° 101.

Sénat : 22 (1963-1964).

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, votre Commission a jugé indispensable de faire précéder l'analyse des propositions du Gouvernement pour 1964 d'un examen des points particuliers sur lesquels un certain nombre d'observations avaient été formulées lors de la discussion du budget du Ministère des Postes et Télécommunications de 1963. A divers points de vue, en effet, elle avait souhaité que des améliorations soient apportées dans le service des Postes et Télécommunications.

Nos collègues trouveront donc, dans une première partie, la suite donnée à ces observations.

L'examen des propositions gouvernementales pour 1964 constitue la deuxième partie du présent rapport.

Enfin, dans une troisième partie, votre Rapporteur relate les observations de la Commission.

PREMIERE PARTIE

LA SUITE DONNEE PAR LE GOUVERNEMENT AUX OBSERVATIONS FORMULEES PAR LA COMMISSION DES FINANCES A L'OCCASION DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET DE 1963

a) Revalorisation de l'indemnité pour travail de nuit.

L'observation avait déjà été faite en 1962, et en 1963 nous avons demandé que l'indemnité soit triplée, c'est-à-dire portée de 0,55 à 1,50 F. Une amélioration a été réalisée dans ce domaine ; depuis le 1^{er} mars 1963, les agents qui effectuent un travail intensif de nuit perçoivent dorénavant 0,80 F.

La Commission prend acte de cette revalorisation mais renouvelle ses observations de l'an dernier. Les prix restant au niveau de 1962, la majoration aurait permis aux agents de supporter plus facilement les frais du repas supplémentaire qui leur est indispensable pendant leur vacation de nuit. La hausse des produits alimentaires enregistrée dans le courant de 1963 a eu pour conséquence d'annuler les effets de la majoration intervenue.

Le taux actuel devrait donc être triplé.

b) Le déficit du service des chèques postaux.

Cette année, le déficit du service des chèques postaux atteindra 226 millions de francs et ne sera compensé que par une partie de la subvention accordée par le budget général sur les crédits du budget des Charges communes.

Nos collègues n'ignorent rien de cette question. L'Etat n'accorde qu'un intérêt de 1,5 % sur les fonds déposés au Trésor par le service des chèques postaux et depuis longtemps il est demandé que ce taux soit relevé. A ce sujet, il est intéressant de noter que les administrations des Postes et Télécommunications d'Allemagne fédérale, de Belgique, d'Italie, des Pays-Bas, de Suisse

disposent des fonds des chèques postaux suivant certaines règles propres à chaque pays mais en retirent toutes un intérêt supérieur à 3 %.

Le Gouvernement n'envisageant pas le doublement du taux au titre du budget de 1964, votre Commission comme l'an dernier vous propose l'adoption d'un amendement ainsi rédigé : « le budget général concourt aux charges d'exploitation et d'équipement du service des chèques postaux par le moyen d'un remboursement forfaitaire au budget annexe des Postes et Télécommunications fixé annuellement par la loi de finances ».

c) La participation des collectivités locales à l'équipement des Postes et Télécommunications.

L'an dernier, plusieurs de nos collègues avaient dénoncé le « chantage » pratiqué par l'administration des P. T. T. auprès des collectivités locales qui consiste à faire dépendre d'une avance soit la construction d'un bureau de poste, soit le raccordement au réseau téléphonique.

Dans ce domaine, la Commission note que le projet de budget fait état d'un relèvement de 7.500 à 10.000 F de la subvention maximale accordée aux communes pour la construction de bureaux de poste dans les localités sièges d'une recette distribution ou d'une recette de plein exercice. Ce relèvement devrait permettre d'encourager les collectivités locales désireuses de construire.

Toutefois, elle constate que cette participation reste égale à 18 % du montant des travaux dans le cadre du nouveau plafond de 10.000 F. C'est dire que l'on considère que le prix du bureau et du logement du receveur ne devrait pas dépasser 55.000 F.

La Commission estime que, malgré ce rajustement, le problème reste entier.

Elle maintient, à ce sujet, ses observations passées.

d) Malaise parmi le personnel des Postes et Télécommunications.

La Commission avait émis le souhait que le Gouvernement se devait de prêter attention à la situation particulière des agents des P. T. T. Devant une situation économique qui se dégrade lentement, la Commission ne peut que renouveler, à ce sujet, ses observations de l'an dernier.

*
* *

Nos collègues trouveront certainement intéressant de connaître quelle suite a été donnée aux observations qu'ils avaient formulées non pas l'an dernier, mais il y a deux ans.

a) Création d'emplois nouveaux par tranches.

Le projet de budget pour 1964 comme celui de 1963, 1962, etc. comporte des créations d'emplois qui sont encore prévues par tranches et il faut déplorer que près de 24 % le soient à partir du 1^{er} juillet et près de 20 % à partir du 1^{er} octobre. Ainsi, les errements anciens subsistent et, si l'on tient compte de la période de formation nécessaire, il faut regretter que bien des agents ne puissent effectuer un service normal que pendant une durée relativement courte.

La Commission tient, encore une fois, à souligner le caractère anormal de telles dispositions.

b) Transformation totale et rapide des agents de bureau en agents d'exploitation. Titularisation des auxiliaires.

La Commission regrette les lenteurs dans ces deux domaines et comme l'an dernier souhaite que les intéressés reçoivent plus rapidement satisfaction.

c) La prise en considération des modifications intervenues dans le statut d'une catégorie de personnel pour le calcul des pensions des agents de cette catégorie retraités qui auraient eu vocation pour accéder aux nouveaux grades.

A cet égard, la Commission souhaite à nouveau que les améliorations des possibilités d'avancement dont bénéficient les fonctionnaires en activité se répercutent sur la situation des retraités.

En particulier, la Commission demande au Gouvernement d'appliquer aux retraités une véritable péréquation de leur pension.

**d) Dévalorisation des indemnités de déplacement
et de frais de mission.**

La Commission avait fait remarquer notamment que le tarif payé pour une journée est insuffisant pour couvrir les frais d'une chambre d'hôtel.

Ces observations sont maintenues.

e) Recrutement de gérants d'agences postales.

Votre Commission avait souligné l'an dernier que la rémunération des intéressés n'avait pas été relevée. Elle souhaitait qu'une solution soit apportée d'urgence à ce problème.

Une suite favorable a été donnée à ce vœu par arrêté interministériel du 23 août 1963.

En application de ce texte, les rémunérations des gérants d'établissements secondaires postaux télégraphiques et téléphoniques et des établissements de correspondant postal de la poste automobile rurale sont relevées de 10 %.

La Commission en prend acte.

**f) Amélioration des indices des receveurs
et chefs de centre de l'ancienne 5^e classe.**

La Commission était favorable à l'amélioration de la situation des receveurs et chefs de centre de 4^e classe permettant de classer les intéressés dans l'échelle 245-430 (210-340 nets).

Une récente décision, qui n'a d'ailleurs pas reçu de commencement d'exécution, attribue l'indice terminal 405 brut, soit 325 net, à ces agents.

La Commission enregistre ce résultat mais estime que satisfaction complète devrait être donnée à ces comptables. Au demeurant, cette revalorisation ne ferait qu'entériner la proposition de l'administration à ce sujet.

**g) Création d'emplois de sous-directeurs
à l'administration centrale.**

Bien que le présent projet de budget comporte la création de deux emplois, la Commission constate que le nombre de sous-directeurs sera encore très loin d'atteindre ou de dépasser les 10 % de l'effectif des administrateurs, comme cela existe dans la plupart des Départements ministériels.

Comme l'an dernier, pour assurer au personnel du Ministère la carrière à laquelle il est en droit de prétendre, elle estime qu'il conviendrait de poursuivre pendant plusieurs années l'effort accompli depuis deux ans.

**h) Extension de la réforme du cadre B aux catégories incluses
dans ce cadre qui n'en ont pas encore bénéficié.**

La Commission est étonnée du retard considérable apporté à l'exécution de la réforme du cadre B en ce qui concerne la mise en place des chefs de section, contrôleurs divisionnaires et surveillantes en chef de 2^e classe. Elle souhaite la réalisation rapide de ce qui a été décidé.

i) Revalorisation de la prime de résultat d'exploitation.

Votre Commission a remarqué que cette prime a été portée à 320 F en 1962, 360 F en 1963 et que son montant atteint 400 F dans le présent projet.

Elle considère toutefois que la progression de crédits globaux prévus pour le paiement de cette prime ne tient pas compte de l'augmentation de la productivité de l'entreprise ni de l'accroissement des effectifs.

Au surplus, elle déplore que le pourcentage d'augmentation diminue d'année en année. En effet, si l'on prend comme référence l'année 1960, l'accroissement de 40 F représentait 20 %. En 1964, le taux d'augmentation atteindra 11 %. Le tableau ci-après est éloquent à ce sujet.

ANNEES	MONTANT précédent.	MAJORATION	POURCENTAGE
1960	200	40	20 %
1961	240	40	16,6 %
1962	280	40	14,2 %
1963	320	40	12,5 %
1964	360	40	11 %

Il semblerait convenable que l'augmentation de 20 % de 1960 sur 1959 serve à nouveau de base de majoration pour les années à venir.

DEUXIEME PARTIE

LE PROJET DE BUDGET POUR 1964

Depuis 1923, le budget des Postes et Télécommunications se présente sous la forme d'un budget annexe. Le législateur a voulu ainsi individualiser la gestion de ce grand service pour avoir une vue plus exacte des besoins et des réalisations de ce Département. L'existence de ce budget annexe a donné, au surplus, la possibilité d'emprunter et permis la constitution d'un équipement et d'un outillage nécessaires à l'exploitation dont le caractère industriel et commercial s'est accentué au fil des années.

Ce budget annexe comporte, vous le savez, deux sections :

- la première qui est constituée par les recettes et dépenses d'exploitation proprement dites,
- la seconde qui retrace les recettes et les dépenses en capital.

La première section est donc le compte d'exploitation ; la deuxième, le tableau évolutif du patrimoine de l'entreprise P. T. T.

En 1964, la présentation du budget annexe est quelque peu modifiée. En effet, l'excédent des recettes sur les dépenses de la première section fait l'objet d'une inscription sur un chapitre spécial de recettes de la deuxième section (voir page 12 du bleu).

Corrélativement, du total des dépenses, a été déduit le montant de cet excédent, ce qui donne le chiffre de dépenses net.

Cette présentation n'ajoute aucune clarté pour la lecture de ce document budgétaire.

Nos collègues trouveront ci-après la comparaison entre 1963 et 1964, compte tenu des modifications apportées par le Gouvernement en deuxième délibération devant l'Assemblée Nationale :

	1963	1964	VARIATIONS
		(En francs.)	
<i>Première section :</i>			
Recettes	5.481.861.872	6.646.468.093	+ 21 %
Dépenses	4.844.242.021	5.853.514.528	+ 20,8 %
Solde	+ 637.619.851	+ 792.953.565	
<i>Deuxième section :</i>			
Recettes :			
— propres	644.649	46.435	— 93 %
— emprunts	449.680.000	500.000.000	+ 11 %
Dépenses	1.087.944.500	1.293.000.000	+ 19 %
Solde	— 637.619.851	— 792.953.565	

Dans ce tableau, comme en 1962 et en 1963, le produit des emprunts est inscrit en recettes à la deuxième section. La Commission fait, à cet égard, les mêmes observations que dans le passé. Cet artifice permet de ne pas faire apparaître le découvert du budget des Postes et Télécommunications mais l'impasse du budget général, diminuée d'autant, est beaucoup moins réduite qu'il a été annoncé.

Comme l'an dernier, le budget présenté en équilibre, ne l'est pas. En effet, la répercussion en 1964 de l'augmentation générale des rémunérations publiques amène une dépense supplémentaire de 437 millions de francs, dont 215.500.000 F sont pris en charge par le budget général au titre des charges communes, mais qui peuvent être considérés comme un déficit d'égale montant.

Au surplus, l'excédent de la première section, soit 793 millions de francs environ, est inscrit en recette à la deuxième section et 500 millions de francs proviendront de l'emprunt. Ainsi, en 1964, les crédits d'équipement pourront être sensiblement majorés.

PREMIÈRE SECTION

Le budget de fonctionnement.

Si l'on observe le tableau ci-dessus, on peut remarquer que, comme l'an dernier, le taux d'accroissement des recettes est voisin du taux d'augmentation des dépenses : 21 % et 20,8 %. Peut-on en déduire que la santé de l'entreprise P. T. T. est bonne, aussi bonne qu'en 1963.

Il faut, à cet égard, faire quelques réserves : en effet, en 1963, recettes et dépenses avaient progressé d'environ 11,5 % sans augmentation des tarifs.

En 1964, l'augmentation des charges sera de près de 21 %, aussi le Gouvernement a-t-il été dans l'obligation de présenter un projet qui comporte une sensible augmentation des tarifs.

Ainsi, nos collègues pourront observer que l'incidence des majorations de tarifs entraîne des recettes nouvelles de l'ordre de :

- 380 millions pour la Poste (1) ;
 - 90 millions pour les Télécommunications ;
 - 20 millions pour les Services financiers,
- soit, en tout, 490 millions.

Sans ce substantiel supplément, les recettes auraient marqué par rapport à 1963 une augmentation de 12 % environ, sensiblement égale à celle de 1963 sur 1962, les dépenses restant en augmentation de plus de 20 %.

I. — LES RECETTES

Plus de 90 % des recettes budgétaires sont les recettes des trois grandes branches d'exploitation : la Poste, les Télécommunications et les Services financiers.

(1) Compte non tenu de 49.500.000 F représentant l'incidence en 1964 des majorations de tarifs en matière de remboursement à forfait pour le transport des correspondances admises en dispense d'affranchissement.

Il est prévu :

- 2.477 millions de recettes postales contre 1.949 millions en 1963 ;
- 3.386 millions de recettes des Télécommunications contre 2.905 millions en 1963 ;
- 433 millions de recettes des services financiers contre 371 millions en 1963.

a) *Les recettes postales* augmentent ainsi de 27 % et cet accroissement est dû :

- à l'augmentation du trafic escompté pour 1964, soit 7,1 % ;
- à l'augmentation de 5 % du nombre des correspondances officielles, avis et avertissements des administrations financières, plis militaires, de la R. T. F. et de la Sécurité sociale ;

— à l'incidence en 1964 des majorations de tarifs dont la plus importante est le passage de 0,25 F à 0,30 F de la taxe de la lettre.

b) *Les recettes des Télécommunications* seront en hausse de près de 17 % par rapport aux évaluations de 1963 qui avaient été sous-estimées de 61 millions de francs. A signaler une progression de 12,7 % en matière de communications téléphoniques et une répercussion de 90 millions attendue du remaniement du régime tarifaire des abonnements téléphoniques.

De 1963 à 1964 l'évolution du trafic est prévue ainsi qu'il suit :

— raccordement	+ 10 %
— abonnements téléphoniques.....	+ 7 %
— abonnements Téléx.....	+ 25 %
— communications téléphoniques.....	+ 12,7 %
— communications Téléx.....	+ 15 %
— liaisons spécialisées.....	+ 15 %

c) *Les recettes des Services financiers* doivent progresser de près de 17 % sur les évaluations de 1963, ces dernières étant inférieures de 2.215.000 F au trafic prévu pour cette année.

A signaler que 20 millions sont attendus du réaménagement des tarifs à intervenir en 1964.

L'évolution du trafic se présenterait ainsi qu'il suit :

— versements	+ 4 %
— paiements	+ 6 %

les autres mandats progressant de 1,7 %.

Le produit des taxes du service des chèques postaux est évalué en progression de 7,6 %, le montant atteignant 48 millions prélevés sur les titulaires de comptes. A ce sujet, il faut remarquer que la taxe de tenue de compte, dont le taux actuel doit être maintenu à 5 F, forme à elle seule un produit de 27 millions dont la charge est supportée par les titulaires.

L'an dernier, la Commission avait pu noter avec satisfaction les heureuses répercussions de la suppression de la taxe d'ouverture de compte. Cette année encore, le nombre des comptes, au bout des huit premiers mois, dépasse 5.400.000, en progression de 6,5 % environ, le montant des avoirs ayant progressé, à la même date, de plus de 24 %.

Ces constatations sont la preuve des effets défavorables des taxes sur le rythme d'accroissement du service des chèques postaux. On peut en déduire qu'elles entraînent une perte de recettes pour le budget des Postes et Télécommunications et, par répercussion, pour le Trésor public, qui doit se procurer à des taux beaucoup plus élevés les fonds qui lui sont nécessaires.

En conclusion, plus que dans le maintien et l'aggravation des taxes actuelles, il faut rechercher le moyen de réduire le déficit des chèques postaux — 226 millions en 1964 — dans une augmentation notable de l'intérêt servi par le Trésor sur les fonds en dépôt.

Le montant de cet intérêt atteindra 286 millions en 1964, contre 226 en 1963.

*
* *

II. — LES DEPENSES

L'augmentation des dépenses de fonctionnement de 1964 sur 1963 est très sensible. Ces charges sont, en effet, en accroissement de 1.804 millions de francs, savoir :

- 768 millions de francs pour les mesures acquises ;
- 1.036 millions de francs pour les mesures nouvelles.

Mesures acquises.

Il faut noter 28 millions réservés à l'ajustement de crédits évaluatifs et 19.715.000 F résultant de l'application de textes :

- Prestations familiales ;
- Amélioration de la situation des agents supérieurs et secrétaires administratifs.
- Indemnité pour travail de nuit ;
- Hausse des loyers ;
- Rémunérations des fonctionnaires en congé spécial ;
- Vacations médicales.

Le reste, soit 172.400.000 F, correspond à l'extension en année pleine des augmentations des traitements de la Fonction publique.

Mesures nouvelles.

Le crédit de 1.036 millions de francs affecté aux mesures nouvelles se répartit ainsi qu'il suit :

— Personnel	140.312.500 F.
— Charges sociales.....	30.142.500
— Matériel et fonctionnement.....	67.910.000
— Dépenses diverses.....	795.500.000

Nos collègues pourront être étonnés en constatant l'augmentation considérable des crédits correspondant aux dépenses diverses. Cette année, en effet, l'excédent des recettes sur les dépenses de la première section est porté en dépenses et fait l'objet d'une inscription sur un chapitre nouvellement ouvert (n° 6941). Cet excédent s'élève à 792.953.000 F.

L'an dernier, la Commission avait apprécié avec satisfaction la nouvelle présentation par comptes des crédits relatifs aux dépenses ordinaires. A cette amélioration, s'ajoute, cette année, la présentation par grands services du Département des Postes et Télécommunications. Ainsi, nos collègues peuvent avoir une vue précise des crédits intéressant :

- l'administration centrale ;
- le service postal ;
- le service des télécommunications ;
- les services financiers ;
- le service des bâtiments et transports ;
- les services divers.

A. — LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Leur montant atteint 140.312.500 F et concerne :

- des mesures liées à une modification de l'activité ou de l'organisation des services ;
- des mesures intéressant la situation du personnel ;
- des adaptations aux besoins ;
- des économies.

Les mesures liées à une modification de l'activité ou de l'organisation des services sont nécessitées par l'accroissement des tâches d'organisation, le renforcement des services, le développement du trafic, l'augmentation des surfaces à bâtir, le développement du parc automobile, l'accroissement de l'activité en matière de relations publiques, expositions, service social, etc... Nos collègues voudront bien se reporter aux pages 89 à 106 du bleu pour prendre connaissance des crédits affectés à ces divers postes pour chacun des grands services du Département.

Mesures intéressant la situation des personnels.

Ce sont essentiellement :

- des transformations d'emplois ;
- des créations en surnombre ;
- des blocages ;
- la poursuite de la suppression par tranche des emplois d'agents de bureau en emplois d'agents d'exploitation ;
- des mesures indemnitaires concernant la prime de résultat d'exploitation, portée à 400 F à partir du 1^{er} janvier 1964, et l'indemnité de scolarité.
- la revalorisation générale des traitements et salaires.

Ajustements aux besoins.

Nos collègues trouveront les précisions à ce sujet en consultant le bleu :

- à la page 93 pour le service postal ;
- à la page 97 pour le service des télécommunications ;
- à la page 99 pour les services financiers ;
- à la page 101 pour le service des bâtiments et des transports ;

- enfin à la page 105 en ce qui concerne les services divers qui se rapportent notamment :
- à certains frais de personnel ;
- aux crédits sociaux ;
- aux crédits de matériel et de fonctionnement des services ;
- aux crédits de transport ;
- à la publicité ;
- aux frais de fonctionnement des organismes internationaux ;
- aux atténuations des pertes de caisse.

Economies.

Elles intéressent :

- la suppression de la laverie des sacs postaux à Montrouge (— 583.600 F) ;
- la suppression des emplois de cadre en voie de résorption ou d'extinction (— 9.158.000 F) ;
- la suppression d'emplois d'auxiliaires de service (— 409.700 F).

Les créations d'emplois.

Le projet du Gouvernement comporte la création de 7.391 emplois de titulaires, contractuels et auxiliaires. A ces effectifs, il faut ajouter 2.632.000 heures d'utilisation d'auxiliaires qui équivalent à 1.170 unités. Au total, le surplus d'effectifs de 1964 sur 1963 représente 8.561 emplois. Toutefois, cet effectif comprend les 500 emplois obtenus au titre de la loi de finances rectificative de 1963 qui ont permis de renforcer le service des chèques postaux à partir d'octobre 1963.

La progression des effectifs marquera donc par rapport à 1963 un accroissement qui atteindra à peine 3 %, pour une augmentation de trafic de l'ordre de 9 %, confirmée par les résultats des six premiers mois de 1963.

Il y a donc à nouveau un décalage entre la progression du travail et celle de la main-d'œuvre et, comme l'an dernier, la Commission estime qu'il y a encore une fois pénurie d'effectifs.

Notons que l'augmentation des effectifs entraîne un complément de 3 millions de francs pour les frais de remplacement.

Les transformations d'emplois.

Il est prévu notamment :

- 75 emplois d'inspecteurs principaux en 5 emplois de directeurs départementaux adjoints ;
- la résorption du cadre des agents de bureau : 300 emplois ;
- l'augmentation de 59 du nombre des conducteurs principaux de la distribution, du transbordement et du service des lignes ;
- des transformations intéressant les emplois de l'imprimerie des timbres-poste ;
- le surclassement de 20 centres d'amplification de 2^e classe ;
- la création de deux emplois de sous-directeurs à l'administration centrale par suppression de deux emplois d'administrateurs.

B. — LES CHARGES SOCIALES

Nos collègues savent déjà que ces dépenses sont de deux sortes :

a) Celles qui sont la conséquence obligatoire de l'application de textes et qui pourraient à la rigueur être assimilables à des frais de personnel. Elles sont des dépenses peu connues des intéressés mais qui servent à assurer et à garantir leur sécurité et les prestations diverses dont ils bénéficient. Pour 1964, ces charges, c'est-à-dire :

- les retenues sur rémunérations ;
- les charges connexes sur frais de personnel ;
- les charges de prestations et de pensions,

nécessitent un crédit nouveau de 26.500.000 F.

b) Celles qui concernent les œuvres sociales, c'est-à-dire qui intéressent les colonies de vacances, les maisons de retraites, les sociétés de secours mutuels, les bourses et secours, la rémunération des médecins et d'experts. Dans ce domaine, il est prévu un supplément de dotation de 3.649.000 F ce qui, par rapport à 1963, représente un accroissement de 20 % environ, légèrement supérieur à l'augmentation de 17 % de 1963 par rapport à 1962, mais encore très au-dessous de l'accroissement de 33 % de 1962 par rapport à 1961. A remarquer un relèvement de crédit en faveur des colonies de vacances.

C. — LES DÉPENSES DE MATÉRIEL ET DE FONCTIONNEMENT
DES SERVICES

Elles s'élèvent à 1.110,5 millions de francs au lieu de 1.019,8 millions l'an dernier, soit en plus 10 % environ. La dépense supplémentaire est de 90,6 millions dont 22,6 en mesures acquises et 68 en mesures nouvelles.

Les crédits correspondant aux mesures nouvelles intéressent surtout :

— des modifications de l'activité ou de l'organisation des services ;

— les ajustements aux besoins réels,

deux postes qui englobent la plus grande partie de la dotation.

Signalons entre autres :

— un crédit de 1.170.000 F pour la substitution de l'entreprise à la régie en matière de nettoyage et d'entretien des sacs postaux ;

— 439.000 F pour l'achat de matériel pour la confection des annuaires selon la méthode « Flexopuit » ;

— 1.081.000 F pour l'équipement en matériel électronique de deux centres de comptabilité téléphonique ;

— 200.000 F pour l'achat du mobilier et matériel de bureau pour l'équipement du deuxième centre de chèques-postaux de Paris ;

— 918.000 F pour l'équipement électronique des centres de chèques-postaux ;

— 22 millions de francs pour les ajustements en matière de wagon-poste, service automobile, chauffage, éclairage, eau, etc. ;

— 200.000 F pour les études relatives à l'amélioration des relations avec le public, l'action auprès des usagers importants et l'information sur les désirs des usagers.

D. — LES DÉPENSES DIVERSES

Elles s'élèvent en 1964 à 804.463.000 F contre 8.566.900 F en 1963. Mais, ainsi que l'observation en a déjà été faite, cette différence considérable provient de l'inscription, en 1964, à un chapitre spécial de « dépenses diverses » de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement qui atteint 792.953.000 F.

En mesures nouvelles, l'excédent étant exclu, le crédit nouveau est de 2.575.000 F sur lequel :

— 50.000 F sont destinés à l'augmentation de la contribution aux frais de fonctionnement des organismes internationaux ;

— 1.400.000 F sont destinés à majorer le crédit de 600.000 F ouvert à titre non renouvelable au budget de 1963 pour l'Exposition philatélique internationale ;

— 40.000 F sont prévus en faveur du musée postal ;

— 160.000 F pour le relèvement de 7.500 à 10.000 F de la subvention aux communes pour la construction de bureaux de poste ;

— 185.000 F sont destinés à l'atténuation des pertes de caisse, etc.

DEUXIÈME SECTION

Le budget d'équipement.

En 1964, le montant des crédits de paiement atteindra 1.293 millions contre 1.088 en 1963. La majoration est ainsi de l'ordre de 19 % environ contre 16 % en 1963 et 31 % en 1962.

I. — LES RECETTES

Ces dépenses d'équipement doivent être financées :

- par des recettes à provenir de la participation de divers d'un montant de 46.435 F ;
- par des ressources d'emprunt, soit 500 millions ;
- par l'excédent des recettes de la 1^{re} section qui, on l'a déjà vu, atteint quelque 792 millions.

a) Les recettes provenant de participations de divers, insignifiantes par rapport à l'ensemble, sont des remboursements d'emprunts réalisés pour le compte de la R. T. F. ;

b) Les ressources d'emprunt s'élèvent à 500 millions contre 449,7 en 1963. L'augmentation est donc de 11 %. Rapporté à l'ensemble des ressources nécessaires pour faire face aux dépenses en capital, le produit des emprunts représente 39 % ;

c) Enfin l'excédent des recettes sur les dépenses de la 1^{re} section avec près de 793 millions représente 61 % des ressources.

Ainsi la Commission remarque qu'avec des ressources propres représentant 62 % de l'ensemble, c'est-à-dire en augmentation de 4 % par rapport à l'an dernier, l'accroissement des dépenses d'équipement atteindra 19 % seulement et sera ainsi très peu supérieur aux 16 % de 1963.

Cette augmentation paraît d'ailleurs insuffisante pour faire face en matière d'opérations nouvelles à la hausse des prix constatée depuis l'an dernier et partant le volume des investissements risque d'être réduit.

Il est permis de penser à ce sujet que l'augmentation des tarifs incluse dans le projet du Gouvernement n'a que peu d'incidence sur l'équipement des Postes et Télécommunications.

II. — LES DEPENSES

Elles intéressent :

- les remboursements d'emprunts, soit près de 15 % ;
- l'équipement des Postes et Télécommunications pour un peu plus de 85 %.

A. — LES REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS

Le crédit prévu s'élève, au titre des mesures acquises, à 192.475.000 F en augmentation de près de 40 millions sur 1963.

La différence avec 1963 provient de l'ajustement de la dotation correspondant au remboursement :

- des emprunts utilisés pour le service des P. T. T. et de la R. T. F., soit près de 18,3 millions ;
- des avances du Trésor pour travaux d'un montant de 365.000 francs ;
- des avances du Trésor pour déficit d'exploitation pour 173.500 F ;
- des prêts de la Caisse des dépôts et consignations, soit 15 millions ;
- d'avances sur fonds de concours pour près de 5,9 millions de francs.

B. — LES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ils s'élèveront à 1.102,5 millions contre 935,1 millions en 1963, soit une augmentation de 18 % par rapport à 1963. On est encore loin de la hausse de plus de 30 % de 1962 par rapport à 1961.

C. — LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Elles passeront de 1.049 à 1.207 millions de francs. La majoration dépasse donc légèrement 15 %, contre 23 % l'an dernier.

Ci-après un résumé des opérations les plus caractéristiques :

NATURE DES OPERATIONS	TOTAL
	(En francs.)
Bâtiments administratifs.....	208.600.000
Autres bâtiments.....	21.100.000
Matériel des télécommunications :	
— Commutation	325.200.000
— Transmission	544.930.000
— Etudes et recherches.....	28.000.000
Matériel postal et mécanographique.....	46.500.000
Matériel de transport.....	34.600.000

Ainsi le Service des Télécommunications absorbe à nouveau la plus grande partie des crédits, soit plus de 74 % contre 19 % pour les bâtiments, 2,8 % pour le matériel de transport, le reste étant utilisé pour le matériel postal et mécanographique.

Les opérations nouvelles les plus importantes sont les suivantes :

a) *Bâtiments administratifs et divers.*

Il est prévu 229,7 millions, contre 203 en 1963.

Les autorisations concernant les bâtiments administratifs s'élèvent à 208,6 millions et les opérations s'y rapportant sont consignées par région de programme aux pages 151 à 154 du bleu.

Pour les « autres bâtiments », 21,1 millions sont prévus, dont 17 en subvention aux organismes H. L. M. et 4,1 pour la construction, l'acquisition et l'aménagement des colonies de vacances.

Une légère amélioration est donc à noter dans ce domaine.

Les crédits affectés au logement du personnel au cours des dernières années ont évolué ainsi qu'il suit (en millions de francs) :

1954	5	1960	12
1955	5	1961	14
1956	5	1962	15
1957	4,660	1963	15
1958	4	1964	demandés 17
1959	8,5		

Par ailleurs, le nombre de logements attribués depuis 1955 a été le suivant :

ANNEES	REGION PARISIENNE			PROVINCE			TOTAL général.
	Subven-tions.	Art. 200.	Total.	Subven-tions.	Art. 200.	Total.	
1955	»	31	31	253	»	253	284
1956	106	37	143	278	669	947	1.090
1957	107	86	193	350	634	984	1.177
1958	86	125	211	816	521	1.337	1.548
1959	254	126	380	354	813	1.167	1.547
1960	779	225	1.004	919	985	1.904	2.908
1961	506	111	617	1.118	926	2.044	2.661
1962	880	174	1.054	1.270	718	1.988	3.042
1963 (1).....	330	108	438	396	245	641	1.079
Total	3.048	1.023	4.071	5.754	5.511	11.265	15.336

(1) Du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet.

Il faut noter qu'au 1^{er} juillet 1963, il restait 13.362 demandes d'attribution de logements émanant d'agents mariés ou pères de famille dont 5.778 pour la seule région parisienne. Si l'on compare ces nombres à ceux de l'année dernière à la même date, soit 10.793

dont 5.120 pour la région parisienne, on constate que les besoins sont sensiblement accrus. Par ailleurs, si l'on se base sur le nombre de logements attribués à la fin du premier semestre de 1963, soit 1.079 au total, on peut penser que pour l'année entière le nombre de logements mis à la disposition des agents des P. T. T. sera très sensiblement inférieur à celui des années 1960, 1961 et 1962.

Votre Commission des Finances souhaite très vivement qu'un effort soit fait dans ce domaine.

b) *Equipement des Services des Télécommunications.*

A la fin du mois d'août 1963, 217.000 demandes d'abonnements nouveaux et de transferts étaient en instance. Ci-après, l'état des dépenses pour les trois postes principaux des Télécommunications :

- Commutation 1963 : 286,6 millions ; 1964 : 325,2 millions ;
- Transmission 1963 : 449,5 millions ; 1964 : 545 millions ;
- Etudes et recherches 1963 : 28,2 millions ; 1964 : 28 millions.

Le détail des autorisations est donné par région-programme aux pages du bleu :

- 159 et 160, pour la commutation ;
- 162, 163 et 164, pour la transmission ;
- 167, pour les études.

Ci-après quelques observations :

Commutation : 62,3 millions seront dépensés en 1964 pour :

- automatique de Paris : 52.000 lignes nouvelles et remplacement de 10.000 lignes ;
- automatique de province : 115.000 lignes nouvelles ;
- équipement des zones rurales :

L'amélioration des dotations budgétaires depuis 1960 a permis d'accélérer la modernisation du réseau rural en complétant les avances remboursables reçues par un volume de crédits budgétaires d'un montant double.

Les avances reçues des collectivités locales atteindront, en 1963, la somme de 10 millions de francs et il aura été possible d'engager les travaux pour un montant global de plus de 30 millions de francs concernant la presque totalité des départements dans lesquels l'automatisation des zones rurales n'est pas terminée.

Au début de 1964, il restera encore environ 65.000 postes ruraux à équiper en automatique (rural ou intégral) pour assurer la permanence du service à tous les abonnés.

Si, comme il est permis de l'espérer, l'effort consenti par les collectivités locales se poursuit dans les années à venir, de même que l'effort budgétaire actuel, on peut escompter que les travaux d'automatisation des zones rurales seront entièrement terminés en 1967. Compte tenu de ceux qui concernent les câbles régionaux exigés pour les travaux correspondants, les crédits budgétaires prévus pour l'automatisation des zones rurales en 1964 dépassent largement 30 millions de francs.

*

* *

Du 1^{er} octobre 1962 au 1^{er} octobre 1963, les travaux effectués ont permis d'équiper en automatique (rural ou intégral) 9.555 abonnés ruraux répartis dans 127 groupements des 36 départements suivants (tous les autres départements du territoire étaient entièrement équipés au 1^{er} octobre 1962): Ardennes, Cantal, Charente-Maritime, Cher, Côtes-du-Nord, Corse, Dordogne, Doubs, Finistère, Gard, Gironde, Hérault, Isère, Jura, Landes, Loire, Loire-Atlantique, Haute-Loire, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Somme, Vendée et Vosges.

En particulier, pendant cette même période (1^{er} octobre 1962-1^{er} octobre 1963), l'automatisation des zones rurales a été achevée dans le département des Ardennes et dans sept groupements des autres départements.

D'ici la fin de l'année, les travaux seront terminés dans les départements de la Gironde, de la Haute-Marne, du Rhône et de la Sarthe, ce qui, avec les Ardennes, portera à cinq le nombre des départements dont l'équipement a été terminé en 1963.

Nos collègues trouveront, en annexe, un tableau par département et par groupement téléphonique de l'état d'équipement et les prévisions d'achèvement. Ils trouveront de même dans une autre annexe le programme de l'automatisation des communications téléphoniques dans les villes.

c) *Transmissions.*

Sur un total de 180 millions de crédits de paiement au titre des mesures nouvelles de 1964 :

- 81 millions serviront pour l'extension, la modernisation des réseaux urbains et câbles suburbains ;
- 90,8 millions pour les transmissions télégraphiques, câbles coaxiaux, câbles régionaux, faisceau hertzien ;
- 5 millions pour le câble sous-marin Cannes-Ile Rousse ;
- 3,2 millions pour le service radio.

d) *Etudes, recherches et modernisation du matériel.*

Un volume de 15,5 millions de crédits de paiement est prévu pour cette rubrique qui concerne essentiellement le C. N. E. T. (Centre national d'études des télécommunications).

Nos collègues trouveront en annexe une note sur l'activité de cet important service.

**Remarque importante sur l'insuffisance du programme d'équipement
des Télécommunications.**

Depuis de nombreuses années, l'accent a été mis avec une insistance grandissante sur ce qu'on a pu appeler la grande misère des Télécommunications françaises.

Laissé de côté lors de l'élaboration du I^{er} Plan d'équipement, lequel accordait, au lendemain de la Libération, une priorité justifiée à la reconstitution du potentiel industriel de base, amorcé — bien qu'à une échelle insuffisante — par le II^e Plan de modernisation 1954-1957, admis en principe, mais négligé en fait par le III^e Plan, le développement des télécommunications ne s'est jamais vu, depuis quinze ans, conférer par les pouvoirs publics le degré d'urgence voulu pour que ce secteur primordial de l'infrastructure nationale bénéficie d'investissements suffisants. Il serait superflu, tant elles sont désormais apparentes, de souligner les conséquences fâcheuses, tant sur le plan national que sur le plan international, de la politique de sous-investissement systématique poursuivie dans ce domaine. Il est toutefois permis de déplorer

qu'un pays comme la France apparaisse encore comme sous-développé dans un secteur essentiel.

Ce retard est d'ailleurs confirmé par les statistiques qui, du point de vue de la densité téléphonique, classent la France au seizième rang dans le monde, et au cinquième rang par rapport aux pays de l'Europe des Six.

Le programme présenté dans le cadre du IV^e Plan par la Commission des Postes et Télécommunications était précisément axé sur une politique de redressement à long terme de la situation héritée de nombreuses années de pénurie financière. Les retards accumulés ne pouvant être résorbés au cours d'un seul plan quadriennal, ce programme proposait d'augmenter progressivement, en évitant toute variation brutale des masses budgétaires, le montant annuel des investissements jusqu'à atteindre un niveau convenable. Ses promoteurs espéraient obtenir au titre du IV^e Plan, d'abord le ralentissement, puis l'arrêt du processus de dégradation continue que subissent depuis la seconde guerre mondiale les télécommunications françaises. Ils laissent aux plans ultérieurs la charge d'améliorer une situation désormais plus saine et de résorber progressivement les retards.

Cet objectif modeste n'a pu, on le sait, être avalisé et, malgré une amélioration par rapport au III^e Plan, le IV^e Plan a prévu dans ce secteur un niveau d'investissements tellement inadapté aux besoins réels qu'il est apparu nécessaire, dès sa première année, d'envisager une augmentation des dotations afférentes aux annuités 1963 et suivantes. L'amélioration obtenue au titre du budget de 1963 par rapport à celui de 1962 — 26 % environ — permettait d'espérer qu'une meilleure prise de conscience des besoins d'équipement dans le domaine des télécommunications se traduirait par le rattrapage, au titre des budgets de 1964 et 1965, du niveau des investissements prévu au programme de la Commission des Postes et Télécommunications. Il ne faut pas oublier à cet égard, d'une part que les hypothèses de développement adoptées pour l'élaboration de ce programme, compte tenu de la conjoncture des années 1958 et 1959, se sont révélées trop modestes, d'autre part que l'évolution des prix depuis 1959, année de référence des estimations du programme, a réduit le volume des investissements réalisables à valeur nominale égale. De toute façon, le rattrapage espéré ne pouvait être qu'apparent, et les réalisations possibles seraient demeurées très en deçà des besoins réels.

Or, le volume budgétaire envisagé pour 1964 marque par rapport à 1963 une augmentation, certes appréciable — 1.050 millions contre 915 — bien qu'amputée par l'évolution des prix, mais inférieure en valeur absolue comme en valeur relative à celle qui avait marqué l'année précédente. Il interdit tout espoir de rattrapage, même apparent, du programme ainsi que le montre le tableau comparatif ci-après établi dans le cadre de la deuxième section de la nomenclature antérieure au 1^{er} janvier 1961.

	1962	1963	1964	1965	TOTAUX
	(En millions de francs.)				
Programme initial.....	912,5	1.069,5	1.241,5	1.406,5	4.630
Volume budgétaire.....	721,8	915	1.050	»	»

Dans ces conditions, le volume des crédits à inscrire en 1965 pour réaliser l'hypothèse initiale s'élèverait, compte non tenu des réévaluations de prix à envisager, à 1.943 millions et dépasserait largement 2 milliards pour retrouver le même volume d'équipement. Il n'est pas réaliste d'attendre une semblable augmentation pour le budget de 1965.

Simultanément se manifestent les symptômes non équivoques d'une asphyxie progressive du service. Il n'est pas possible, malgré le recours à des expédients plus ou moins orthodoxes, de faire face au flot de demandes d'abonnement téléphonique, dont plus de 191.000 restaient en instance au 30 juin, et même de transferts dont près de 18.000 ne pouvaient recevoir satisfaction à la même date. La qualité de service ne s'améliore pas malgré le dévouement du personnel, en raison du manque de circuits et de l'encombrement des organes automatiques, devant un trafic en hausse de plus en plus rapide depuis 1960 (8,8 % en 1960 ; 11,45 % en 1961 et 11,81 % en 1962). La situation est devenue telle en matière d'écoulement du trafic que les pointes un peu accusées entraînent des délais inadmissibles pour l'établissement des communications, ce qui se traduit sur le plan financier par des pertes non négligeables de recettes.

On doit déplorer sur le plan international qu'en période de concurrence de plus en plus vive les entreprises françaises ne

puissent disposer d'une infrastructure de télécommunications comparable à celle de leurs voisins et concurrents, et sur le plan national que les inflexions recherchées en matière d'aménagement du territoire se heurtent parfois à l'impossibilité de mettre en œuvre les moyens en téléphone ou en Télex nécessaires aux décentralisations souhaitées. Or, tant que la pénurie subsistera dans ce domaine, il sera indispensable de maintenir une centralisation étroite des programmes, afin d'assurer la meilleure répartition possible des investissements sur le plan national. A l'heure actuelle, les tranches opératoires régionales doivent être non seulement confrontées entre elles pour en assurer la cohérence, mais subordonnées aux impératifs régissant les programmes d'investissements sur le plan national. Il est clair, par exemple, qu'une réduction du programme envisagé à l'échelon national remet en cause les programmes régionaux dont le contenu se trouve réduit, voire bouleversé. A ce moment, la notion de régionalisation se vide de son contenu et le rôle essentiel assigné aux instances chargées de l'aménagement du territoire se trouve compromis dans un secteur important.

Les orientations régionales pourront être ou non plus poussées selon que le montant des investissements sera, en monnaie constante, élevé ou non au niveau indispensable. Il est essentiel, en toute hypothèse, que la politique des investissements dans ce domaine soit entièrement repensée et que les Télécommunications françaises reçoivent enfin les moyens de faire de leur réseau un élément dynamique de l'économie nationale.

*

* *

e) *Equipement des Services postaux, financiers et comptables.*

Les autorisations de programme s'élèvent à 46,5 millions et les crédits de paiement en opérations nouvelles pour 1964 à 29,8 millions, dont notamment :

- 5,1 millions pour le matériel des Services financiers ;
- 2,9 millions pour la mécanisation des bureaux ;

- 7,6 millions pour la mécanisation des centres de tri ;
- 5,5 millions pour la mécanisation des guichets ;
- 0,4 million pour une option en matière d'achat d'un appareil pour l'aviation postale ;
- 80.000 F comme contribution de l'Etat aux dépenses d'équipement de la S. O. M. E. P. O. S. T.

f) *Matériel de transport :*

Il est prévu 32,6 millions comme autorisations de programme et 29,6 millions de crédits de paiement en mesures nouvelles.

Sur ce crédit sont prévus :

- Renouvellement du parc : 12 millions ;
- Equipement de services postaux : 8 millions ;
- Equipement du service des télécommunications : 4 millions.

Pour ces trois postes, devaient être achetés, avant l'intervention de l'amendement gouvernemental :

- 3.880 voitures ;
- 617 motocycles et triporteurs ;
- 310 remorques.

Enfin, 5,6 millions sont destinés à la modernisation, l'amélioration et l'équipement du matériel ferroviaire ainsi qu'à l'achat de matériel de transbordement, de manutention et outillage divers.

D. — L'EXÉCUTION DU IV^e PLAN

NATURE des Investissements.	MONTANT total des opérations retenues.	1962	1963	1964	TOTAL	POURCENTAGE d'exécution.
(En millions de francs.)						
Télécommunications :						
Commutation téléphonique ...	1.084,8	233	293,6	329	855,6	78,9 %
Commutation télégraphique ...	58,5	13,5	35	30,2	78,7	134,5 %
Réseaux souterrains urbains...	693,3	135,4	163	184,6	483	69,7 %
Lignes interurbaines	1.136,8	274,2	344	406,4	1.024,6	90,1 %
Câbles sous-marins	101,3	0,3	2	12	14,3	14,1 %
Liaisons radio	40	8	14	12	34	85 %
Postes et intallations d'abonnés.	219,5	46,5	47	47	140,5	64 %
Etudes et recherches.....	95,6	33,3	48,6	28	109,9	115 %
Mécanographie	»	»	0,2	0,8	1	»
Totaux.....	3.429,8	744,2	947,4	1.050	2.741,6	80 %
Services postaux	116,9	24,5	29	31	84,5	72,3 %
Services financiers	36,2	4,5	7,3	11,5	23,3	64,3 %
Services généraux :						
Bâtiments	770,1	182,2	202,4	229,7	614,3	79,8 %
Autres matériels	147	30,6	39,1	37,8	107,5	73 %
Totaux.....	917,1	212,8	241,5	267,5	721,8	79 %
Totaux généraux	4.500	986	1.225,2	1.360	3.571,2	79,4 %

Nos collègues peuvent, avec le tableau qui précède, suivre, année par année, les étapes de réalisation du IV^e Plan dans chacun des secteurs du Département des Postes et Télécommunications.

Des observations identiques à celles de l'année dernière peuvent être faites. Certains secteurs enregistrent des retards : les

réseaux souterrains urbains, les câbles sous-marins, les installations d'abonnés, les services financiers, le matériel. Dans l'ensemble, pourtant, les indications contenues dans le tableau sont éloquentes et témoignent que du point de vue budgétaire la réalisation du IV^e Plan se poursuit normalement aux Postes et Télécommunications.

Il est nécessaire, toutefois, de ne pas perdre de vue que, depuis quelques années, les hausses de prix intervenues entre la fixation des autorisations de programme et l'achèvement des commandes ont entraîné un amenuisement du volume des investissements de 6 à 10 %. Au surplus, en ce qui concerne le bâtiment, la hausse de prix intervenue depuis la préparation du budget de 1963 (août 1962) est de 8 % et tend à s'accélérer au cours du dernier trimestre connu de 1963. Enfin, la hausse des prix de bâtiment en 1964 sera de 11 à 12 % par rapport à 1963.

Compte tenu de ce qui précède, et notamment de la remarque importante faite au sujet de l'insuffisance des investissements en matière de télécommunications, nos collègues auront la possibilité de juger avec plus de réalisme les indications budgétaires données dans le tableau ci-dessus et qui s'insèrent dans la réalisation de ce qu'il a été convenu d'appeler, au moment de la préparation du IV^e Plan, l'hypothèse la moins favorable (montant total des opérations retenues : 4.500 millions).

TROISIEME PARTIE

LES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

1. — Le déficit du Service des chèques postaux.

Votre Commission des Finances s'est tout d'abord élevée contre le fait que l'Etat ne sert au Service des chèques postaux qu'un intérêt de 1,5 % pour des fonds dont il a la libre disposition pour assurer sa trésorerie. Cette situation est d'autant plus regrettable que le Ministère des Postes et Télécommunications va lancer un emprunt, pour combler son déficit de 500 millions, à un taux de quelque 6 %. Par ailleurs, élever le loyer de l'argent n'a rien d'aberrant puisque l'Etat suisse, par exemple, offre 3 % pour les mêmes opérations.

Aussi, votre Commission a-t-elle décidé de présenter au Sénat un amendement aux termes duquel l'Etat prendra en charge le déficit du Service des chèques postaux.

2. — Les charges des collectivités locales en matière de postes et télécommunications.

Plusieurs membres de la Commission ont mis l'accent sur les charges excessives qui pèsent sur les communes : à l'occasion de la construction des bureaux de postes (*M. Monichon*) ; pour la gestion d'agences postales (*M. de Montalembert*) dont certaines ont des activités comparables en volume à celles de véritables bureaux de postes ; pour la gestion des recettes auxiliaires ouvertes dans les villes en expansion pour desservir les quartiers périphériques (*M. Masteau*), où se pose surtout un problème de personnel, notamment à l'occasion des congés. *M. Paul Chevallier* a souhaité en outre que l'on construise les équipements neufs non pas en fonction du trafic actuel, mais en fonction du trafic probable dans dix ou vingt ans.

3. — Les télécommunications.

M. de Montalembert a constaté qu'en matière de taxes téléphoniques, la province était moins bien traitée que la région parisienne : *M. Richard*, qui voit là un obstacle à la décentralisation des activités économiques, a demandé qu'à l'occasion de la mise en place de nouveaux centraux la question soit réexaminée.

M. Richard a également posé le problème de la rentabilité des lignes téléphoniques. D'importantes entreprises ont du mal à obtenir de nouvelles installations, alors que nombre d'abonnés utilisent très peu leur téléphone personnel. Pour *M. Dubois*, la solution réside, plutôt que dans l'imposition d'un forfait élevé, dans l'extension de la pratique des lignes groupées.

4. — Le logement des personnels.

MM. Richard et *Courrière* ont souhaité que l'Administration des P. T. T. fasse un gros effort en faveur du logement des jeunes filles qui doivent accomplir des stages de formation à Paris.

*

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent et de l'amendement qu'elle vous propose d'adopter, votre Commission des Finances vous invite à voter le budget annexe des Postes et Télécommunications pour 1964.

ANNEXES (1)

- N° I. — Le Centre national d'études des télécommunications (C. N. E. T.).
- N° II. — Société mixte pour le développement de la technique des télécommunications sur câbles (S. O. T. E. L. E. C.).
- N° III. — Société mixte pour le développement de la technique de la commutation (S. O. C. O. T. E. L.).
- N° IV. — Compagnie française de câbles sous-marins et de radio (France-Câbles).
- N° V. — Société mixte pour l'étude et le développement de la technique des centres postaux mécanisés (S. O. M. E. P. O. S. T.).
- N° VI. — Evolution de l'automatisation des zones rurales.
- N° VII. — Villes dans lesquelles sont envisagées des extensions de centraux téléphoniques automatiques. — Installation de nouveaux centraux téléphoniques automatiques urbains.

(1) Les annexes 2 à 5 sont des rapports sur les entreprises nationales et sociétés d'économie mixte dépendant du Ministère des Postes et Télécommunications.

ANNEXE I

LE CENTRE NATIONAL D'ETUDES DES TELECOMMUNICATIONS

Le C. N. E. T. comprend deux compartiments :

- le Service général, organisme à caractère interministériel, chargé des recherches de base intéressant l'ensemble des départements ministériels ;
- le Service des Recherches et du Contrôle technique propre à l'Administration des Postes et Télécommunications, qui étudie et contrôle les matériels nécessaires à cette administration.

La plupart des études et recherches du C. N. E. T. s'étendent sur plusieurs années ; certaines, même tout à fait fondamentales, sont dites permanentes, telle est, pour fixer les idées, l'étude physique et technologique des matériaux de base pour la réalisation des éléments électroniques. Le programme complet mis à jour pour une année reprend donc en grande partie les programmes des années antérieures ; c'est-à-dire, qu'au titre de 1964, la plupart des travaux entrepris par le C. N. E. T. seront le prolongement de ceux développés d'une manière très exhaustive dans l'annexe n° 1 du rapport 1963 sur le budget des Postes et Télécommunications publié au *Journal Officiel* (Débats de l'Assemblée Nationale, séance du 8 janvier 1963).

Les principales recherches et études du C. N. E. T. reconduites ou nouvelles en 1963-1964 seront, dans ces conditions, présentées sous une forme succincte, reproduisant la classification des différentes disciplines adoptées dans le document susvisé.

Il y a lieu de noter que dans le cadre de la décentralisation, la construction du centre de recherches du C. N. E. T. à Lannion a été achevée au début de l'année 1963 et que l'équipement de nombreux laboratoires a été réalisé à partir du 15 juin 1963. L'activité de ce centre sera mentionnée au cours de l'exposé ci-après.

Eléments électroniques.

Seront particulièrement développées les recherches sur :

- les nouveaux éléments semi-conducteurs susceptibles de fournir des amplificateurs à fréquence élevée ;
- les oscillateurs utilisant les propriétés des plasmas ;
- les masers à large bande ;
- les différents systèmes de lasers ;
- l'amélioration des matériaux pour lasers ;
- la modulation et la démodulation des ondes lumineuses ;
- la fiabilité des composants électroniques (développement qui sera assuré au Centre de Lannion).

Parmi les études nouvelles importantes, on doit retenir :

- la recherche d'éléments de très petites dimensions (microminiaturisation) formés de plusieurs composants en un seul bloc. On a en vue, non seulement la fabrication d'éléments de très faible encombrement destinés à l'équipement des

satellites, mais aussi la recherche d'une haute fiabilité favorisée par le mode systématique de fabrication et la réalisation massive de l'élément. Pour fixer les idées et à titre d'ordre de grandeur, un poste commercial à transistors comporte 1 composant par cm^3 . Dans les appareils de prothèse pour sourds, on atteint 10 composants/ cm^3 ; on espère atteindre en microminiaturisation 100 composants/ cm^3 ;

— les applications à l'électronique des très grands froids par exploitation du phénomène de supraconductivité (effondrement de la résistance d'un métal ou d'un alliage au-dessous d'une certaine température). Cette étude, riche de possibilités mais difficile, va être entreprise conjointement par le Département Physique-Chimie-Métallurgie d'Issy-les-Moulineaux et par le Centre de Lannion. Elle suppose l'emploi de l'hélium liquide déjà nécessaire à Lannion pour le maser de la station de Télécommunications spatiales.

Espace (études générales; les télécommunications par satellite étant traitées sous le titre Transmission).

— Etude de la basse ionosphère par fusées et notamment au moyen d'une fusée dite sauteuse permettant d'explorer une couche mince de 10 km d'épaisseur sur une distance de 100 km.

— Etude conjointe au moyen d'équipements au sol.

— Achèvement de l'équipement de sondage par diffusion incohérente des électrons.

— Etude du guidage des ondes courtes par le champ magnétique terrestre en vue d'investigations sur l'exosphère.

En ce qui concerne le matériel, on notera les principales réalisations projetées :

— Installation de dépouillement de télémessure de la station d'observation des satellites (il a déjà été indiqué en 1962 que cette station incorporée dans celle de Pleumeur-Bodou n'est pas en fait limitée aux applications télécommunications).

— Réalisation d'émetteurs de télémessure et de récepteurs de télécommande pour satellites.

— Equipements de mesure très basse fréquence pour préparation de l'expérience satellite T B F. Parallèlement, l'étude du projet de satellite sera activement poursuivie.

Transmission.

Outre les études permanentes relatives au perfectionnement de câbles coaxiaux et des faisceaux hertziens, on doit signaler particulièrement :

— l'étude d'un faisceau hertzien à 1.800 voies ;

— la poursuite des études sur les transmissions de données ;

— les études qui se rattachent aux télécommunications spatiales qui doivent, dans les années à venir, prendre un large développement sans que l'on soit encore en mesure de préciser dans son ensemble le programme à prévoir. On peut toutefois noter l'étude de l'extension de la station de Pleumeur-Bodou pour la rendre apte à l'exploitation d'un réseau de satellites. Dès à présent est amorcée l'étude d'un type d'antenne plus économique que celle qui existe à Pleumeur-Bodou ;

— divers projets d'ensemble pour des réseaux de satellites seront examinés notamment pour des réseaux complémentaires Europe-Afrique, Europe-Amérique du Sud ;

— enfin, une mention spéciale doit être faite des études de transmission qui seront développées à Lannion sur des guides d'onde à très grand nombre de voies téléphoniques : modulation de l'onde porteuse et mise en service d'une liaison expérimentale.

Commutation.

Il n'y a pas de mentions particulières à faire pour le Compartiment Commutation classique qui poursuit des études permanentes de perfectionnement et qui, en matière de contrôle et de mise en service, suit le programme de la Direction générale des Télécommunications.

En matière de commutation électronique, on notera au premier chef, le développement du Central expérimental qui doit être installé à Lannion au début de 1964. Les études des systèmes semi-électroniques (points de connexion mécanique et de taxation électronique) seront poursuivies. Une étude de nouveaux principes de commutation électronique sera entreprise. Enfin, il est à signaler que le développement du Centre de Recherches de Lannion, grâce aux moyens supplémentaires qu'il fournira, permettra d'entreprendre des travaux qui n'avaient pu être abordés jusqu'ici.

Mécanisation postale.

La situation de ce service en ce qui concerne les équipements est analogue à celle du Compartiment Commutation classique : son activité est subordonnée au programme de la Direction Générale des Postes.

Dans le domaine des études, on notera les développements relatifs aux machines à trier les lettres et les paquets. En ce qui concerne les premières, on retiendra :

- les nouveaux procédés d'indexation ;
- la lecture des caractères alphanumériques, étude très difficile mais dont dépend l'avenir du tri automatique.

ANNEXE II

SOCIETE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DES TELECOMMUNICATIONS SUR CABLES (SOTELEC)

1. — Organisation et bilan.

La Sotelec a essentiellement pour objet, dans le domaine des télécommunications à grande distance sur conducteurs, et en vue de la réalisation d'installations, dans son domaine territorial :

- l'acquisition, la répartition et la défense des droits de propriété industrielle ;
- une coordination technique et la constitution d'une documentation.

Créée en 1947, la Sotelec groupe actuellement l'Etat (représenté par le Ministère des Postes et Télécommunications), et les sociétés suivantes : Compagnie générale d'Electricité, Société Lignes Télégraphiques et Téléphoniques, Société alsacienne de Constructions Mécaniques, Société anonyme de Télécommunications et Société Télécommunications Radio-électriques et Téléphoniques.

La Sotelec est une société d'économie mixte sans activité commerciale et ne faisant pas de bénéfices. Ses dépenses de fonctionnement sont exactement couvertes par des cotisations de ses cinq sociétés participantes : l'Etat ne contribue pas aux dépenses de fonctionnement.

La Sotelec est administrée par un Conseil de gérance comprenant 8 membres dont 3 représentants de l'Etat. La présidence du Conseil est assurée, ès qualités, par le Directeur Général des Télécommunications.

Le contrôle économique et financier est assuré par un Contrôleur d'Etat. Le bilan est établi selon les directives d'un plan comptable approuvé par arrêté interministériel (bilan au 31 décembre 1962 joint en annexe).

2. — Activité en 1963.

En 1963, la Commission consultative technique, les sous-commissions et leurs équipes de travail ont poursuivi et poursuivront l'étude des différentes questions posées par les problèmes de transmission. A noter la création d'une équipe de travail spécialisée dans l'étude des transmissions de données.

Ces études intéressent les câbles, les équipements, les matériaux magnétiques et les composants électroniques, les problèmes de qualité.

En 1963, Sotelec a publié régulièrement :

— une revue technique trimestrielle « Câbles et Transmission », diffusée en France et à l'étranger ;

A l'usage de ses participants :

— un bulletin trimestriel contenant des études originales faites par ses participants ;

— un bulletin mensuel d'analyses d'articles de son domaine technique de revues françaises et étrangères, et de brevets d'invention de ce même domaine accordés en France et dans les divers pays.

La Sotelec, qui a renouvelé en 1962 l'accord de licences de brevets avec la société Western Electric C°, a envoyé auprès de celle-ci une mission composée d'ingénieurs de l'Administration et de ses sociétés participantes, mission dont le compte rendu a été diffusé.

Les états de redevances dues à Western, en application de l'accord ci-dessus, ont été établis.

3. — **Activité en 1964.**

En 1964 la Sotelec poursuivra normalement la publication de la revue « Câbles et Transmission » et des Bulletins Techniques d'Information, ainsi que ses travaux de recherche et de documentation.

Les études en cours continueront, en liaison avec l'Administration des P. T. T. et les sociétés participantes. D'autres études importantes sont prévues notamment sur :

- qualité et approvisionnement optimum des composants électroniques à utiliser dans les matériels civils de télécommunications sur le plan du marché européen ;
- information en vue de la définition des équipements de transmission destinés à remplacer le matériel 1960.

Bilan au 31 décembre 1962.

ACTIF

21	<i>Immobilisations</i>		4.712,39
216	<i>Immobilisations corporelles</i>	4.712,39	
	2160 Mobilier et matériel de bureau... 39.416,25		
	2168 Amortissement mobilier et matériel de bureau.....	34.703,86	
44	<i>Associés débiteurs</i>		54.712,20
445	<i>Cotisations à verser</i>	54.712,20	
	4451 C. G. E.	22.907,93	
	4453 S. A. C. M.	26.754,31	
	4455 T. R. T.	5.049,96	
46	<i>Débiteurs divers</i>		7.279,69
468	<i>Divers</i>	7.279,69	
	4682 Tirages de spécifications.....	7.279,69	
	46821 C. G. E.	6.771,16	
	46825 T. R. T.	508,53	
55	<i>Titres de placement et bons du Trésor</i>		10.000 »
555	<i>Bons du Trésor</i>	10.000 »	
56	<i>Banques et chèques postaux</i>		55.485 »
562	<i>Crédit lyonnais</i>	53.763 »	
565	<i>Chèques postaux</i>	1.722 »	
57	<i>Caisse</i>		469,97
			<hr/>
			132.659,25
			<hr/>

PASSIF

10	<i>Capital social</i>		10.080 »
44	<i>Associés</i>		113.509,96
445	<i>Comptes courants des associés</i>	113.509,96	
	4451 C. G. E. (acompte versé au titre de 1963).....	36.500 »	
	4452 L. T. T.	22.452,74	
	4454 S. A. T.	18.057,22	
	S. A. T. (acompte versé au titre de 1963).....	36.500 »	
47	<i>Compte de régularisation. — Passif</i>		9.069,29
			<hr/>
			132.659,25

ANNEXE III

BILAN 1962, ACTIVITES EN 1963 ET PROJETS POUR 1964 DE LA SOCIETE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DE LA COMMUTATION DANS LE DOMAINE DES TELECOMMUNICATIONS (SOCOTEL)

I. — Organisation et bilan.

Créée le 5 février 1959, la Socotel est une société d'économie mixte qui groupe actuellement l'Etat et les grands constructeurs de matériel de commutation téléphonique et télégraphique destiné à l'Etat. Les constructeurs dont il s'agit sont : l'Association des Ouvriers en Instruments de Précision (A. O. I. P.), la Compagnie Générale de Constructions Téléphoniques (C. G. C. T.), la Compagnie Industrielle des Téléphones (C. I. T.), la Société « Le Matériel Téléphonique » (L. M. T.), la Société des Téléphones Ericsson (S. T. E.).

Il est rappelé que les activités de cette société d'études et de recherches sont statutairement limitées à la normalisation des matériels existants et à la mise au point des techniques d'avenir.

L'organisation et les conditions générales de fonctionnement restent celles qui ont été décrites dans le précédent rapport.

Le bilan de la société au 31 décembre 1962 présente un actif et un passif en équilibre pour un total de 580.739,68 F. Le détail de ce bilan, établi suivant le cadre type prévu au plan comptable général, est fourni par le tableau ci-annexé.

II. — Activités de la société en 1963.

Les principaux postes d'activités de la Société sont pour 1963 :

a) Les travaux de la Commission Consultative Technique, de ses sous-commissions et de ses groupes de travail, organismes auxquels participent les représentants des services techniques de l'Administration spécialisés, soit dans l'exploitation, soit dans les études et recherches, et des constructeurs associés ;

b) Les études et travaux du laboratoire commun ;

c) Les études du service de télétrafic et de recherche opérationnelle ;

d) La publication d'une revue à diffusion internationale et d'un bulletin de liaison interne.

a) *Commission Consultative Technique.*

Socotel S1 : à l'occasion de la mise en route du programme de fabrication industrielle des trois prototypes constituant la gamme des autocommutateurs pour zones rurales et suburbaines, études complémentaires tendant à faciliter l'utilisation et la généralisation de ces équipements, notamment étude relative à la mise en service d'un prototype de centre intermédiaire à Ribeaupvillé.

Normalisation des matériels Crossbar : mise au point des autocommutateurs à grande capacité dans le réseau de Paris et dans les réseaux de province.

Documents de définition des matériels Crossbar : établissement et diffusion de ces documents — en liaison avec la Direction Générale des Télécommunications — auprès des directions régionales de l'Administration et des constructeurs intéressés.

Signalisation : mise au point des prototypes d'équipements utilisant le code multi-fréquence Socotel en fonction des problèmes d'exploitation posés sur le plan national ou international.

Central téléphonique électronique : achèvement des ensembles constitutifs, études et travaux préparatoires en vue d'une mise en service expérimentale.

Taxation électronique : réalisation de prototypes destinés à l'introduction de systèmes électroniques de taxation dans les centraux téléphoniques Crossbar.

Postes téléphoniques : travaux d'expérimentation d'un nouveau poste à cadran S 63 et études de définition d'un poste à clavier.

Composants électroniques : établissement de listes préférentielles.

Lancement d'un programme d'études nouvelles de commutation électronique.

b) *Le Laboratoire commun.*

Comme en 1962, date du regroupement de ses services à Lannion, le Laboratoire commun a consacré essentiellement ses activités, en coopération avec le C. N. E. T., à l'élaboration d'ensembles devant constituer le central téléphonique électronique expérimental. Il a réalisé ainsi le réseau central entièrement électronique et le satellite téléphonique semi-électronique.

Par ailleurs, le Laboratoire commun a poursuivi les travaux de normalisation des supports mécaniques des prototypes de commutation électronique, ainsi que les études et travaux de réalisation de systèmes de test et de contrôle. Il a, en outre, entrepris des études se rapportant à la fiabilité des équipements, constitués à partir de composants électroniques.

c) *Service de télétrafic et de recherche opérationnelle.*

Ce service a développé ses études d'observation de trafic, en liaison avec l'administration et les constructeurs associés de SOCOTEL. Il est également chargé de diverses études théoriques d'écoulement de trafic dans le cadre des divers projets de centraux Crossbar à grande capacité et de ceux relatifs aux nouveaux systèmes de commutation électroniques.

d) *Publications.*

La SOCOTEL a publié en 1963 :

- un Bulletin d'information exclusivement destiné aux services des associés ;
- une Revue « *Commutation et électronique* » diffusée à l'échelon international.

III. — **Projets pour 1964.**

Les activités, envisagées pour 1964, concerneront :

- la mise en service du centre intermédiaire de la chaîne d'autocommutateurs SOCOTEL S1 ;
- la mise en service expérimental du central téléphonique électronique ;
- la mise à l'essai des procédés de taxation électroniques ;
- l'intensification des travaux relatifs à l'introduction des autocommutateurs Crossbar dans les réseaux de Paris et de province, en particulier des équipements d'observation de trafic ;
- le développement du programme d'études nouvelles de commutation électronique.

Bilan au 31 décembre 1962.

ACTIF				PASSIF			
<i>Immobilisations</i>			350.461,17	<i>Capital propre et réserves</i>			12.120,00
214	Matériel et outillage	264.464,34		100	Capital social	12.120,00	
2148	Moins amortissements	89.086,02		141	<i>Subventions d'équipement re-</i> <i>çues</i>	519.686,30	
			175.378,32	147	Moins subventions inscrites à Pertes et Profits	169.225,13	
215	Matériel de transport	15.090,60					350.461,17
2158	Moins amortissements	6.893,76					350.461,17
			8.196,84	<i>Dettes à court terme</i>			
2160	Mobilier, matériel de bureau	41.466,98		40	Fournisseurs	6.892,36	218.158,51
21680	Moins amortissements	10.129,86		445	Comptes courants des associés	184.144,16	
			31.337,12	4450	Etat	112.072,08	
2161	Mobilier, matériel d'études	173.395,60		4451	A. O. I. P.	14.414,42	
21681	Moins amortissements	59.365,08		4452	C. I. T.	14.414,41	
			114.030,52	4453	Ericsson	14.414,41	
2162	Agencements, aménagements, installations	18.376,42		4454	C. G. C. T.	14.414,42	
21682	Moins amortissements	3.750,41		4455	L.M.T.	14.414,42	
			14.626,01	46	Créditeurs divers	6.687,01	
23	Immobilisations en cours		6.892,36	47	Comptes de régularisation Pas- sif	20.434,98	
<i>Valeurs réalisables à court terme</i> <i>ou disponibles</i>			230.278,51				
56200	Crédit Lyonnais		95.125,20				
56201	Société Générale		2.914,48				
565	Chèques Postaux		130.640,70				
570	Caisse, Siège social		1.380,33				
571	Caisse Lannion		217,80				
	Totaux		580.739,68	Totaux		580.739,68	580.739,68

ANNEXE IV

ACTIVITE ET COMPTES DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DE CABLES SOUS-MARINS ET DE RADIO POUR L'EXERCICE 1962

En 1962, la progression de l'activité de la Compagnie s'est poursuivie. De nouvelles liaisons télégraphiques et téléphoniques ont été ouvertes, des travaux d'équipements importants ont été exécutés dans les Centres d'Outre-Mer, et, en ce qui concerne les câbles sous-marins, des installations destinées à accroître le nombre et la vitesse des voies télégraphiques ont été réalisées.

1. — Ouverture de liaisons nouvelles.

Les liaisons radio-électriques suivantes ont été mises en service :

- Paris—Libreville.
- Paris—Fort-Lamy.
- Paris—Ouagadougou.
- Paris—Bangui.
- Paris—Niamey.

D'autres liaisons entre Etats africains ont également été ouvertes :

- Dakar—Tananarive.
- Dakar—Brazzaville.
- Brazzaville—Tananarive.
- Douala—Fort-Lamy.
- Ouagadougou—Brazzaville.

2. — Construction de nouveaux Centres Radio-électriques.

Les liaisons mises en exploitation depuis 1960 avaient été réalisées au moyen d'installations provisoires dans des locaux mis temporairement à la disposition de la Compagnie par les Gouvernements des pays intéressés.

Des travaux comportant l'édification de bâtiments et d'antennes destinés au remplacement de toutes les installations provisoires par des installations définitives ont été entrepris.

Les travaux terminés en 1962 comprennent le Centre Emetteur d'Abidjan et le Centre Récepteur de Douala. Le Centre Récepteur d'Abidjan est en voie d'achèvement.

3. — Réseau de Câbles Sous-Marins.

Sur le câble de l'Atlantique-Nord, les équipements spéciaux à grande vitesse (1.500 mots/minute) ont été réalisés en vue de l'ouverture du Service de transmission de données. Pour les autres câbles télégraphiques, les projets de remplacement, soit par des liaisons radio-électriques, soit par des câbles téléphoniques, sont en cours de mise au point.

La progression de l'activité de la Compagnie au cours de l'année 1962 peut être résumée ainsi :

— Accroissement du trafic :	
— télégraphique	5 %
— téléphonique	22 %
— télex	60 %
— location de voies	10 %
— Accroissement des recettes	10 %

I. — TRAFIC

1° Télégraphe.

Le trafic télégraphique acheminé sur les liaisons exploitées par la Compagnie est passé de 37.013.000 mots en 1961 à 38.825.000 mots en 1962, ce qui représente une augmentation de 5 %.

Sur les câbles de l'Atlantique Nord, il a été acheminé 10.271.000 mots en 1962 contre 10.887.000 mots en 1961, soit une diminution de 5,6 %.

Avec l'Amérique du Sud, le trafic a été de 1.160.000 mots en 1962 contre 1.329.000 mots en 1961, ce qui représente une diminution de 10,7 %.

Dans les relations avec l'Afrique, le volume du trafic acheminé est passé de 24.797.000 mots en 1961 à 27.393.000 mots en 1962, soit une augmentation de 10,7 %.

La diminution constatée sur les câbles de l'Atlantique Nord résulte de ce qu'une partie du trafic acheminé en 1961 sous forme de messages est maintenant acheminé par télex et par les liaisons télégraphiques spécialisées.

La situation économique générale en Amérique du Sud est la raison de la diminution enregistrée dans cette relation.

2° Téléphone.

Au cours de l'année 1962, il a été échangé 593.600 minutes de conversations, contre 487.500 en 1961, soit une augmentation de 21,9 %.

La liaison Paris-Cotonou ouverte en novembre 1961 ainsi que les liaisons ouvertes dans le courant de l'année 1962 avec Libreville, Bangui, Fort-Lamy, Ouagadougou et Niamey ont contribué à l'accroissement du trafic téléphonique.

3° Télex.

Le volume du trafic échangé est en augmentation constante.

Il a atteint 520.000 minutes contre 327.000 en 1961, soit une augmentation de 59,7 %.

4° Locations de voies.

Le nombre des voies louées est passé de 17 en 1961 à 20 en 1962, soit une augmentation de 17,6 %.

II. — SITUATION FINANCIÈRE

Les résultats financiers de l'exercice font apparaître un bénéfice de 479.006,83 F après affectation d'une somme de 2.300.000 F à l'amortissement exceptionnel des câbles Dakar-Recife, Cotonou-Abidjan et Cotonou-Douala dont la durée d'utilisation sera réduite par la mise en œuvre de moyens plus modernes et plus efficaces.

Ce résultat est supérieur de 193.560,49 F à celui de l'exercice 1961 qui se soldait par un bénéfice de 285.446,34 F.

Les principales variations des postes sociaux sont analysées ci-après :

1. — *Compte d'exploitation.*

Produits d'exploitation : 26.895.728,14 F soit une augmentation de 2.470.178,95 F sur 1961, due à l'accroissement du trafic et se répartissant ainsi :

— Télégraphe	7,86 %
— Téléphone	26,98 %
— Téléx	51,71 %
— Locations de voies et d'émetteurs.....	13,45 %

Produits accessoires : 545.586,51 F contre 442.619,86 F en 1961, l'augmentation provenant des redevances versées par les usagers pour la location et l'entretien d'appareils télégraphiques, service qui a pris une certaine extension en Afrique.

Produits financiers : 199.145,06 F, en augmentation de 42.430,78 F du fait de l'accroissement des dépôts dans les banques d'Afrique où la rentabilité est plus élevée.

Frais de personnel : 10.958.720,42 F contre 10.373.814,79 F en 1961. Cette augmentation résulte d'une part de l'augmentation de l'effectif, qui est passé de 547 à 565 unités par suite de l'ouverture de nouveaux centres et, d'autre part, des améliorations de salaires qui ont dû être consenties aussi bien en France qu'à l'étranger, les pourcentages d'augmentation étant les suivants :

— En France et en Afrique.....	1,35 % le 1 ^{er} juillet.
	1 % le 1 ^{er} octobre.
	0,85 % le 1 ^{er} décembre.
— Aux Etats-Unis	5 % le 1 ^{er} janvier.
— En Grande-Bretagne	7,5 % le 1 ^{er} janvier.
— Au Brésil	60 % le 1 ^{er} mai.
	26 % le 1 ^{er} novembre.

Impôts et taxes : 173.213,19 F en augmentation de 5.512,38 F sur 1961 résultant pour la majeure partie des relèvements de salaires.

Travaux, fournitures et services extérieurs : 3.344.641,66 F contre 2.701.198,96 F en 1961. Cette augmentation provient des frais résultant de la mise en service de nouveaux centres (Bangui, Fort-Lamy, Libreville, Ouagadougou) et de l'ouverture de nouvelles liaisons radio-électriques.

A noter que les frais d'entretien du réseau de câbles sont en légère diminution : 529.984,86 F contre 607.239,60 F en 1961, ils se répartissent ainsi :

	1961	1962
— Câble Brest—Porthournow	159.247,08	
— Câble Dakar—Conakry		157.695,19
— Câble Conakry—Monrovia	269.201,17	172.006,55
— Câble Monrovia—Abidjan	93.556,30	200.283,12
— Cotonou—Douala	85.235,05	
	<hr/>	<hr/>
	607.239,60	529.984,86

Transports et déplacements : 933.333,74 F contre 786.278,24 F en 1961. Cette augmentation est due aux travaux effectués pour l'installation de nouveaux centres, travaux qui ont nécessité des déplacements de personnel et des transports importants de matériel.

Frais divers de gestion : 659.327,71 F, en augmentation de 99.030,92 F sur 1961 en raison de la mise en service de nouveaux centres.

Frais financiers : 368.172,54 F, en diminution de 13.734,32 F sur 1961 par suite de l'amortissement normal des emprunts contractés près de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dotations aux comptes d'amortissement : 7.940.777,29 F contre 6.336.876,70 F en 1961.

Les câbles Brest-Cap Cod et Brest-Porthournow sont totalement amortis à la suite des dotations exceptionnelles effectuées en 1960 et 1961. Ce poste accuse, néanmoins, une augmentation du fait des travaux et des équipements dans les nouveaux centres radio de Bangui, Fort-Lamy, Libreville, Ouagadougou et Niamey, ainsi que des installations qui ont été mises en service dans les anciens centres.

2. — Comptes de pertes et profits.

Profits antérieurs : 27.235,92 F provenant de la régularisation de comptes de trafic et du remboursement de charges payées en 1961.

Profits exceptionnels : 5.904,18 F résultant de la vente de vieux matériel hors d'usage.

Pertes sur exercices antérieurs : 413.037,48 F. Ce poste comprend :

— le versement de rappels de traitements consécutivement à l'application au personnel en service en Afrique des mesures adoptées par le Ministère de la Coopération pour le personnel mis à la disposition des Gouvernements africains au titre de l'Assistance technique ;

— la régularisation des sommes dues en matière d'impôts sur les sociétés, pour les exercices 1958 à 1961.

Pertes exceptionnelles : 2.300.000 F affectés à l'amortissement exceptionnel des câbles Dakar-Recife, Cotonou-Abidjan et Cotonou-Douala dont la durée d'utilisation sera abrégée.

Pertes diverses : 78.297,95 F provenant pour la majeure partie de différences de change sur les comptes en monnaie brésilienne.

III. — BILAN

A. — Actif.

Frais d'établissement : 200.373,44 F.

Cette somme représente uniquement les primes de remboursement des obligations émises au titre des emprunts contractés par la Compagnie près de la Caisse des dépôts et consignations.

Valeurs immobilisées : 53.782.027,88 F.

Comparativement à 1961, les principaux éléments constituant ce poste sont en augmentation de :

- 185.500 F pour les terrains ;
- 693.047 F pour les constructions ;
- 6.924.686 F pour le matériel télégraphique et les équipements radio ;
- 607.448 F pour le mobilier, les agencements et installations.

Toutes ces augmentations résultent de l'installation de nouveaux centres et de l'extension des services assurés par des centres existants.

Par contre, les câbles immergés et lignes terrestres sont en diminution de 5.554.704 F par le jeu normal des amortissements.

Valeurs d'exploitation : 2.722.163,60 F, en augmentation de 295.061,83 F sur 1961, correspondant au matériel en instance d'expédition dans les centres d'Afrique.

Valeurs réalisables ou disponibles : 15.669.212,33 F contre 19.239.260,17 F en 1961, la diminution constatée portant essentiellement sur les comptes de trafic restant dus par les correspondants et les sommes en dépôt dans les banques.

B. — *Passif.*

Capital : 30 millions de francs sans changement.

Réserve légale : 33.303,75 F.

La différence de 14.272,32 F correspond à la dotation normale de 5 % sur le bénéfice de l'exercice 1961.

Réserve générale : 686.312,56 F.

Suivant la décision de l'Assemblée générale du 1^{er} juin 1962, le reliquat disponible sur les bénéfices de 1961, après dotation de la réserve légale, a été affecté à ce poste.

Réserve de réévaluation : 28.489.143,54 F, sans changement.

Provisions : 915.001 F, sans changement.

Les raisons qui ont motivé la constitution de ces provisions en 1961 demeurent valables, à savoir :

- risque relatif au règlement des sommes dues par l'Administration guinéenne et au rapatriement des fonds 915.000 F.
- litige relatif au chiffre d'affaires demeuré sans solution..... I

915.001 F.

Emprunts à long terme : 8.490.400 F en diminution de 339.400 F sur 1961 correspondant à l'amortissement normal des emprunts.

Valeurs exigibles : 3.280.609,57 F en diminution de 946.773,29 F sur 1961.

La dette à l'égard de l'Etat, qui comprend les intérêts dus sur les avances consenties pour la couverture de déficits et les contributions à verser au titre des pensions civiles pour le personnel fonctionnaire détaché, ont été réduites par le versement au Trésor d'un acompte de 400.000 F à valoir sur les intérêts restant dus.

La dette à l'égard de l'Administration des P. T. T. a été réduite de 381.248 F.

Le poste « Crédeurs divers » qui comprend principalement des comptes de trafic à régler aux Administrations et Compagnies étrangères est en diminution de 194.574,27 F.

Le solde bénéficiaire de 479.006,83 F sera à répartir à raison de 23.950,34 F à la réserve légale et de 455.056,49 F à la réserve générale.

Perspectives d'avenir.

I. — TRAFIC

L'évolution du trafic au cours de l'année 1962 a été marquée par une faible progression du trafic télégraphique (5 %) et par un accroissement rapide du trafic téléphonique (22 %) et du trafic télex (60 %).

Les travaux en cours dans les centres radio-électriques d'Afrique, en particulier, vont permettre d'ouvrir dans les prochains mois le service télex au Cameroun, au Dahomey, à Madagascar, au Gabon.

Un autre facteur, qui ne va pas manquer d'influencer le trafic télégraphique ainsi que la location des voies télégraphiques spécialisées, est le service Data Télex que la Compagnie va inaugurer en 1963 entre New York et Paris. Le Data Télex

donne la possibilité d'écouler des messages à très grande vitesse (1.500 mots/minute au lieu de 60 mots/minute). Ce nouveau service sera utilisé par les grandes entreprises internationales pour relier leurs centres de calcul électronique, ainsi que par la presse, pour commander à distance l'impression des journaux.

En 1963, le trafic doit donc continuer à progresser mais l'introduction de nouveaux services comme le Téléx et le Data Téléx ne peut que ralentir la progression du trafic télégraphique et celle des voies télégraphiques spécialisées.

II. — TECHNIQUE

A. — L'évolution, au cours de l'année 1962, des différentes techniques de télécommunications à très grande distance, peut être résumée comme suit.

a) *Liaisons radio-électriques.*

Les liaisons radio-électriques traditionnelles fonctionnant en ondes décamétriques permettent d'établir rapidement et sans investissement important, des liaisons directes dont la capacité est limitée généralement à deux voies téléphoniques et six voies télégraphiques par émetteur.

Des améliorations ont pu être apportées aux équipements utilisés sur ces liaisons : les émetteurs sont à positionnement automatique, ce qui permet de supprimer les réglages manuels et réduire la surveillance ; la transistorisation des récepteurs diminue le prix de revient et augmente la stabilité de fonctionnement.

Mais si les améliorations ainsi réalisées rendent l'utilisation des équipements plus économique et plus sûre, elles n'éliminent cependant pas l'inconvénient de ce type de liaison, particulièrement sensible aux perturbations provoquées par les anomalies de la propagation radio-électrique.

Aussi les liaisons à ondes décamétriques conviennent bien au remplacement des anciens câbles sous-marins mais elles ne permettent pas d'établir des communications à grande capacité de trafic.

b) *Liaisons par câbles téléphoniques sous-marins.*

La technique du câble téléphonique à répéteurs immergés évolue vers une augmentation du nombre de voies.

En 1962, il n'était pas envisagé de réaliser des câbles de plus de 80 ou 128 voies. Actuellement la Compagnie britannique Cable and Wireless étudie un câble à 350 voies et la Compagnie américaine ATT met au point un câble transistorisé à 720 voies, capable de transmettre une bande de télévision.

Ces études ne pourront être achevées avant deux ou trois ans. Si le résultat de ces études est satisfaisant, les câbles téléphoniques sous-marins pourront être compétitifs avec les liaisons par satellites.

c) *Liaisons par satellites.*

En 1962, des liaisons d'excellente qualité ont pu être obtenues, entre les Etats-Unis et l'Europe, grâce au satellite Telstar construit par l'ATT. La Compagnie a pu, à titre d'essai, utiliser un circuit de Telstar pour établir une liaison télégraphique à 1.000 mots/minute entre son bureau de New York et Paris. Cette liaison a fonctionné parfaitement.

Mais de nombreux problèmes restent à résoudre pour rendre vraiment opérationnelles les liaisons par satellites.

Certains constructeurs préconisent des techniques différentes, notamment l'emploi de satellites fixes par rapport à la terre, qui auraient l'avantage de simplifier considérablement les installations d'émission et de réception à terre.

Il semble difficile qu'une opinion nette sur la valeur comparée des différentes techniques de liaison par satellites puisse se dégager avant deux ou trois ans.

B. — Le programme des travaux techniques à exécuter dans le Réseau de la Compagnie est établi en tenant compte, non seulement de l'évolution du trafic et des nouvelles liaisons à ouvrir, mais aussi des plus récentes possibilités offertes par la technique ;

a) Les anciens câbles télégraphiques de la Compagnie ont été remplacés, soit par des liaisons radio-électriques, soit par des voies dans les câbles téléphoniques, à l'exception des quatre câbles suivants :

Trois câbles de la Côte d'Afrique :

Dakar - Conakry.
Conakry - Monrovia.
Monrovia - Abidjan.

Un câble avec l'Amérique du Sud :

Dakar - Recife.

Pour les trois câbles de la Côte d'Afrique, dont le remplacement par des liaisons à ondes décamétriques est prévu, la mise en place de centres radio-électriques à Conakry et à Monrovia se heurte à des difficultés. En ce qui concerne Conakry, les difficultés tiennent à la situation politique générale de la Guinée. A Monrovia, un équipement radiotéléphonique a été installé et essayé avec Abidjan, mais l'autorisation d'ouvrir le service n'a pas encore été donnée.

b) Le câble Dakar-Recife, qui joue un rôle important dans l'écoulement du trafic télégraphique France-Amérique du Sud, devrait être remplacé par un circuit dans un câble téléphonique moderne, capable d'acheminer tout le trafic de l'Europe vers l'Amérique du Sud.

Ce projet, qui intéresse plusieurs pays européens, fait actuellement l'objet d'études menées en commun par la Compagnie allemande D. A. T., la Compagnie britannique Cable and Wireless, la Compagnie italienne Italcable et France Câbles. De nombreux problèmes sont encore à résoudre : choix de la technique du câble et des répéteurs, mode de financement, structure de l'organisation qui sera chargée de la pose et de la gestion du câble.

c) Enfin, la mise en service d'équipements terminaux destinés à développer les différentes formes de trafic doit compléter les travaux entrepris pour la modernisation et l'extension des liaisons.

C'est ainsi que le service télex sera installé dans tous les pays africains où la Compagnie exploite un centre. En 1963 seront ouvertes les liaisons télex avec le Cameroun, le Dahomey, Madagascar, le Gabon.

En ce qui concerne les transmissions d'information à grande vitesse, il est envisagé, pour satisfaire les demandes de certaines firmes, de doubler la vitesse de transmission qui passera de 1.500 mots/minute à 3.000 mots/minute.

III. — FINANCES

La Compagnie peut financer, par ses propres moyens, les travaux de modernisation et d'extension de son réseau. Le montant des investissements qui ont pu être réalisés en 1962 s'est élevé à 13.474.409,47 F. Les investissements de 1963 seront, en importance, comparables à ceux de 1962.

Le problème du financement ne se pose que pour les grands ensembles de télécommunications, auxquels la France aurait intérêt à participer. Le câble téléphonique sous-marin qui est projeté pour acheminer le trafic entre l'Europe et l'Amérique du Sud est un exemple. Les dépenses de construction et de pose de ce câble sont évaluées à 400 millions de francs. Sa réalisation exige la participation de 4 ou 5 pays et la part que la France serait amenée à prendre devrait être de l'ordre de 100 millions de francs.

Les ressources normales de la Compagnie ne sont pas suffisantes pour lui permettre de s'engager dans une telle entreprise et des méthodes appropriées de financement sont à rechercher.

Un autre problème, concernant la structure de la Compagnie, risque d'être posé dans les années à venir. Dans les pays où il existe un centre exploité par la Compagnie, particulièrement dans les nouvelles Républiques africaines, les services officiels se déclarent satisfaits de notre activité et de l'aide que nous apportons au développement économique du pays. Mais, bien que la question n'ait pas été évoquée ouvertement, il est certain que ces services officiels souhaiteraient que des sociétés filiales, ayant un caractère national soient créées, comme l'ont déjà fait de nombreuses sociétés françaises qui possédaient des agences dans les différents territoires africains.

Il ne paraît pas impossible de trouver, le moment venu, une formule qui, tout en répondant aux désirs des gouvernements africains, sauvegarde nos intérêts fondamentaux, lesquels sont, en bref :

- a) Maintenir sur les voies françaises le trafic international destiné à la France et éviter que ce trafic nous parvienne par l'intermédiaire de Compagnies américaine, britannique, allemande ou italienne ;
- b) Favoriser l'utilisation de matériel français.

Tableau des effectifs.

	1 ^{er} janvier 1960.	1 ^{er} janvier 1961.	1 ^{er} janvier 1962.	1 ^{er} janvier 1963.
Siège social.....	11	13	15	(1) 18
France (Déolen, réserve, stages de formation professionnelle)	25	24	39	(2) 47
New York.....	72	73	77	73
Londres	25	24	24	24
Récife	27	23	16	16
Afrique	485	420	376	(3) 387
	645	577	547	565

(1) Un accroissement de l'effectif du siège social a été rendu nécessaire par l'ouverture de nouveaux centres en Afrique et l'extension des centres existants, les unités supplémentaires étant chargées de la gestion du personnel et des questions d'approvisionnement et de trafic.

(2) La réserve est constituée par du personnel précédemment en service Outre-Mer ne pouvant, pour des raisons diverses, rejoindre son lieu d'affectation dans l'immédiat et qui, en attendant, est utilisé dans les services d'exploitation à Paris.

Les stages de formation professionnelle sont des stages auxquels sont soumis :

- certains agents européens ayant une formation spécialisée et qui doivent être aptes à assurer les différents services des centres d'Afrique ;
- des agents africains qui, après avoir reçu la formation technique adéquate, devront être en mesure de tenir certains emplois d'encadrement.

(3) Accroissement rendu nécessaire par l'ouverture de nouveaux centres et le développement de centres existants.

A C T I F

<i>I. — Frais d'établissement.</i>			
Frais d'établissements.....	914.410,20		
Moins amortissements.....	914.410,20		
Primes remboursements obligataires.....	261.761,76	»	
Moins amortissements.....	61.388,32		
		200.373,44	
			200.373,44
<i>II. — Valeurs immobilisées.</i>			
Terrains		4.219.782,98	
Constructions	8.035.964,36		
Moins amortissements.....	1.497.324,60		
		6.538.639,76	
Câbles immergés, lignes terrestres.....	58.349.274,42		
Moins amortissements.....	36.600.526,07		
		21.748.748,35	
Matériel télégraphique, équipements radio.....	22.602.056,99		
Moins amortissements.....	7.315.554,32		
		15.286.502,67	
Matériel automobile.....	341.531,02		
Moins amortissements.....	139.275,06		
		202.255,96	
Mobilier, agencements et installations.....	1.491.115,32		
Moins amortissements.....	402.350,19		
		1.088.765,13	
Immobilisations en cours.....		3.510.144,79	
Fonds de commerce et droit au bail.....		1.153.605,16	
Autres valeurs immobilières.....	34.196,45		
Moins provision cautionnement.....	613,37		
		33.583,08	
			53.782.027,88
<i>III. — Valeurs d'exploitation.</i>			
Câble et matériel en stock.....			2.722.163,60
<i>IV. — Valeurs réalisables ou disponibles.</i>			
Correspondants		2.389.893,47	
Clients	731.562,17		
Moins provision.....	1.591,55		
		729.970,62	
Débiteurs divers.....	1.965.598,16		
Moins provision.....	49.042 »		
		1.916.556,16	
Charges payées d'avance.....		26.292,94	
Titres de placement.....	16.395,28		
Moins provision.....	805,72		
		15.589,56	
Banques, caisses et chèques postaux.....		10.590.909,58	
			15.669.212,33
Total de l'actif.....			72.373.777,25

décembre 1962.

P A S S I F

I. — *Capital et réserves.*

Capital	30.000.000 »	
Réserve légale.....	33.303,75	
Réserve générale.....	686.312,56	
Réserve spéciale de réévaluation.....	28.489.143,54	
		59.208.759,85

II. — *Provisions.*

Provision pour risques.....	915.000 »	
Provision pour taxes sur le chiffre d'affaires.....	1 »	
		915.001 »

III. — *Emprunts à long terme.*

Emprunts à long terme.....		8.490.400 »
----------------------------	--	-------------

IV. — *Valeurs exigibles.*

Etat	769.796,65	
P. T. T.....	1.647.986,64 -	
Divers	862.826,28	
		3.280.609,57

V. — *Résultats.*

Bénéfice de l'exercice.....		479.006,83
-----------------------------	--	------------

Total du passif.....		72.373.777,25
----------------------	--	---------------

Exercice 1962.

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE

Produits.

Recettes d'exploitation	26.895.728,14	
Produits accessoires	545.586,51	
Produits financiers	199.145,06	
		<hr/>
		27.640.459,71

Charges.

Frais de personnel	10.958.720,42	
Impôts et taxes	173.213,19	
Travaux, fournitures et Services extérieurs	3.344.641,66	
Transports et déplacements	933.333,74	
Frais divers de gestion	659.327,71	
Frais financiers	368.172,54	
Dotation pour amortissements	7.940.777,29	
Dotation pour provisions	25.071 »	
		<hr/>
		24.403.257,55

Solde créditeur (bénéfice brut) 3.237.202,16

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Report du solde du compte « Exploitation Générale » .. 3.237.202,16

Profits.

Profits antérieurs	27.235,92	
Profits divers	5.904,18	
		<hr/>
		3.270.342,26

Pertes.

Pertes antérieures	413.037,48	
Dotation pour amortissements exceptionnels	2.300.000 »	
Pertes diverses	78.297,95	
		<hr/>
		2.791.335,43

Bénéfice net 479.006,83

ANNEXE N° V

SOCIÉTÉ MIXTE POUR L'ÉTUDE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DES CENTRES POSTAUX MÉCANISÉS (SOMEPOST)

Généralités, bilan 1962, activités de 1963 et projets pour 1964.

I. — Généralités.

La Somepost est une société d'économie mixte à laquelle participent, en tant qu'associés, l'Etat d'une part, et les plus importants fabricants de matériel de manutention postale et de machines à trier les objets postaux. Au 30 novembre 1961, date de la création de la Somepost, ces fabricants étaient au nombre de 14, ce chiffre a été porté à 15 par l'adhésion en 1962 d'un nouveau fabricant.

Les fabricants sont groupés suivant leur spécialité technique dans les associations suivantes :

- Association des Fabricants de machines à trier les objets postaux (Afamat) :
 - Société Hotchkiss-Brandt.
 - Société Saunier-Duval.
- Association des Fabricants de matériels de Manutention postale (Manupost) :
 - Société Tiss Métal, Lionel Dupont, Teste et C°.
 - Société Mabor.
 - Société Gallet.
 - Société Saunier-Duval.
 - Société Socam.
 - Compagnie générale d'Automatisme (C. G. A.).
- Association des Fabricants de Matériels électriques de Commande et de Télécommande des Installations postales mécanisées (Postelec) :
 - Société d'Electronique et d'Automatisme (S. E. A.).
 - Compagnie générale d'Electronique industrielle Lepaute.
- Association des Fabricants de matériels auxiliaires d'aide mécanique aux bureaux et centres postaux mécanisés (A. F. M. A.).
 - Société Secap.
 - Société Camp.
 - Société Safaa.
 - Société Satas.
 - Société des machines Havas.
 - Compagnie Vendôme.

L'article 2 des statuts de la Somepost définit le domaine technique où doit s'exercer l'activité de cette société :

1° Tous systèmes permettant d'effectuer les opérations de manutention et de tri des objets transportés par la poste.

Ces systèmes peuvent comprendre :

- des équipements de marquage ou de reconnaissance des objets, d'affranchissement ou d'oblitération ;
- des équipements de comptage ou de télécommande.

2° Tous matériels et tous ensembles auxiliaires permettant de préparer les opérations postales.

Sont formellement exclus du domaine technique de la Somepost :

- a) Les bâtiments ;
- b) Les ateliers d'énergie ;
- c) Les véhicules roulants.

Dans ce domaine la Somepost joue un triple rôle :

1° Elle constitue pour la métropole et à la demande du Ministère des postes et télécommunications un bureau « d'engineering » spécialisé pour la mécanisation des centres postaux ;

2° Grâce au fonctionnement d'une commission consultative technique réunissant des représentants de l'administration et des constructeurs, elle permet l'élaboration en commun d'un programme d'études et de réalisations de matériels nouveaux.

3° Elle étudie et réalise pour le compte d'offices étrangers des installations mettant en œuvre le matériel conçu et fabriqué par les constructeurs français dans le domaine postal.

D'autre part, la société centralise la documentation concernant les techniques entrant dans sa spécialité, et gère dans ce domaine le portefeuille de ses brevets propres et des brevets pris par ses adhérents.

Les dépenses sont financées par les cotisations des associés. L'Etat participe pour moitié à ces dépenses de fonctionnement et d'équipement, l'autre moitié étant répartie entre les constructeurs privés.

La Somepost est administrée par un Conseil de gérance comprenant les quatre présidents régulièrement en exercice des quatre associations ci-dessus et cinq représentants de l'Etat, à savoir : le directeur général des postes, président ; le directeur du C. N. E. T., vice-président ; l'ingénieur général, chef du service de la mécanisation postale au C. N. E. T. ; un représentant de la direction générale des postes, un représentant du Ministre chargé du budget.

Le contrôle économique et financier est assuré par le contrôleur financier près le Ministre des Postes et Télécommunications.

II. — Bilan au 31 décembre 1962.

Le bilan de la société au 31 décembre 1962 présente un actif et un passif en équilibre pour un total de 556.853,41 F. Le détail de ce bilan, établi suivant le cadre type prévu au plan comptable général, est fourni par le tableau ci-annexé.

III. — Activité de la société en 1963.

Cette activité a été dirigée suivant trois axes principaux :

- Etude et réalisations d'installations mécanisées pour le compte de l'Administration des P. T. T. ;
- Etudes d'ordre général poursuivies par la Commission consultative technique ;
- Prospection et propagande en France et à l'étranger.

1° Etudes et réalisations.

Les études dites « d'engineering » ont porté sur un certain nombre de grands centres français en cours de mécanisation partielle ou totale : compléments d'équipement à Lille-Gare, Toulouse-Gare, Nîmes-Gare, études nouvelles pour Paris-Brune, Paris-Austerlitz, Paris-R. P. et Dijon-Gare ; dans l'exécution des installations corres-

pondantes, la société a joué le rôle « d'architecte industriel » en coordonnant l'action des nombreux constructeurs concourant aux installations complexes de mécanisation.

La société a aussi procédé à des études d'ordre plus général concernant la normalisation des matériels courants et préparant la fabrication de matériels nouveaux (armoires électriques, matériel de télécommande, systèmes logiques d'automatisation); ces études ont permis des réalisations intéressantes accompagnées de dépôt de brevets.

En outre, une documentation technique importante a été rassemblée et classée.

2° *Commission consultative technique.*

La Commission consultative technique s'est trouvée rapidement placée devant un ensemble considérable de tâches, dues à la nouveauté du domaine abordé et à l'évolution encore rapide des matériels et de leur doctrine d'emploi.

Des résultats positifs ont été obtenus pour certaines études, mais il est apparu qu'une réforme de cette Commission devenait nécessaire pour en accroître l'efficacité; cette réforme a été réalisée essentiellement en limitant à des questions précises, susceptibles de solution à échéance raisonnable, le programme de travail de cette Commission.

3° *Prospection et propagande.*

Cette action a été essentiellement axée sur la prospection à l'étranger, mais les moyens de propagande mis en place dans ce but ont aussi permis de mieux faire connaître, dans tous les cercles français intéressés, les problèmes de mécanisation postale.

En particulier, trois films ont été réalisés, l'un en couleurs (35 et 16 mm) sur la mécanisation des centres postaux, les deux autres (16 mm), plus techniques, sur l'évolution des machines à trier les lettres et les paquets.

Une plaquette, constituant un catalogue général illustré des matériels de mécanisation susceptibles d'être fournis par les constructeurs participants, a été éditée.

Enfin, un bulletin technique a été diffusé au sein des participants, administration et constructeurs.

Ces moyens techniques ont permis, avec l'aide de l'Administration française des P. T. T., des sociétés participantes, du Centre national du commerce extérieur et des conseillers commerciaux à l'étranger, d'aborder la prospection des marchés extérieurs et de prendre contact avec de nombreux offices étrangers ou des firmes étrangères s'intéressant, dans leur propre pays, aux problèmes de mécanisation.

Il a été ainsi possible d'obtenir un contrat d'engineering pour la mécanisation du nouveau centre de tri d'Alger, dont l'étude avait été entreprise avant l'accession de l'Algérie à l'indépendance.

Des missions ont été effectuées auprès des offices postaux de pays voisins et permis de présenter à une administration un projet de mécanisation d'un grand centre.

Enfin, un contrat a été signé avec une importante firme nord-américaine pour la diffusion, hors de la zone franc, d'un matériel de mémoire électromécanique breveté, utilisé couramment pour l'automatisation des installations postales françaises.

IV. — *Projets pour 1964.*

L'activité de la société sera intensifiée dans les différents domaines où elle s'est exercée en 1963, en particulier la participation à diverses expositions françaises ou internationales est envisagée.

ANNEXE VI

EVOLUTION DE L'AUTOMATISATION DES ZONES RURALES

(Octobre 1962 - Octobre 1963.)

Le nombre figurant entre parenthèses après le nom des groupements est celui des abonnés équipés durant la période considérée.

REGIONS DÉPARTEMENTS	G R O U P E M E N T S						OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1962.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1964.	
Bordeaux.							
Dordogne	Bergerac. Lalinde. Mussidan. Ribérac.		Nontron (73). Périgueux (272). Sarlat (54). Terrasson.			Achèvement prévu fin 1964.	Achèvement prévu fin 1963.
Gironde	Thiviers. Andernos. Arcachon. Bazas. Blaye. Bordeaux.	Belin (192).	Cadillac.				Achèvement prévu fin 1963 en auto- matique intégral.
	Castillon. Coutras. Langon. Lesparre. Libourne. Margaux. Paulliac.						

REGIONS DÉPARTEMENTS	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1962.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1964.	
Gironde (suite)...	La Réole. Saint-André-de-Cubzac. Sainte-Foy-la-Grande.						
Landes	Hossegor. Labouheyre. Saint-Vincent-de-Tyrosse.		Dax (79). Mont-de-Marsan.	Peyrehorade.			
Lot-et-Garonne...	Département entièrement équipé.						
Basses-Pyrénées..	Bayonne. Mauléon. Orthez. Pau. Saint-Jean-Pied-de-Port. Salies-de-Béarn.		Oloron-Sainte-Marie. Saint-Jean-de-Luz.				
Châlons - sur - Marne.	Département entièrement équipé.						
Aisne.....	Département entièrement équipé.						
Ardennes	Givet. Mézières. Charleville. Reithel. Vouziers.	Sedan (246).					Département dont l'équipement a été achevé en 1963.

REGIONS DÉPARTEMENTS	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1962.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1964.	
<i>Châlons-sur-Marne</i> (suite).							
Aube	Département entièrement équipé.						
Marne	Département entièrement équipé.						
Haute-Marne	Bourbonne - les-Bains. Joinville. Langres. Saint-Dizier.		Chaumont (100).				Département dont l'équipement sera achevé pour la fin de 1963.
<i>Clermont-Ferrand</i>							
Allier	Département entièrement équipé.						
Cantal			Aurillac (220). Mauriac (54).			Achèvement prévu fin 1964. Achèvement prévu début 1964.	
	Murat. Riom-ès-Montagne Saint-Flour.				Mauris.		Convention signée. Versement attendu.
Haute-Loire			Brioude (22).			Achèvement prévu fin 1964.	
	Le Puy-en-Velay. Saint-Didier-en-Velay. Yssingeaux.			Langeac.			
Puy-de Dôme	Ambert.		La Bourboule (230). Clermont-Ferrand (133).		Châtel-Guyon.		

REGIONS DÉPARTEMENTS	GROUPEMENTS					OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1962.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	
Puy-de-Dôme (suite).	Le Mont-Dore. Riom.		Issoire (216).			
	Thiers.		Saint-Eloy-les- Mines. Saint-Gervais- d'Auvergne.			
Dijon.	Département entièrement équipé.					
Côte-d'Or	Département entièrement équipé.					
Doubs		Beaume-les-Dames	Besançon (24). Maiche. Montbéliard. Morteau (12).			Achèvement prévu fin 1963.
	Pontarlier.					
Jura	Champagnole. Dole.		Lons - le - Saunier (195).			
	Morez.			Poligny.		
	Salins.		Saint-Claude (237).			
Nièvre	Département entièrement équipé.					
Saône-et-Loire	Département entièrement équipé.					

REGIONS DÉPARTEMENTS	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1962.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1964.	
Haute-Saône	Belfort (Territoire).	Gray (18). Lure (22). Luxeuil. Vesoul (333).	Jussey (7).				
Yonne	Département entièrement équipé.						
Lille. Nord	Il ne reste à équiper que quelques centres locaux des groupements de Lille, Saint-Amand-les-Eaux et Valenciennes, qui seront équipés en automatique intégral sur crédits budgétaires.						
Pas-de-Calais	Berck-Plage. Hesdin. Saint-Omer. Saint-Pol-sur-Ternoise.	Le Touquet (27). Doullens (43).	Arras (149). Béthune. Boulogne (163). Calais. Hénin-Liétard. Lens.		Montreuil-sur-Mer. Calais.		Convention souscrite en mars 1963, participation versée en mai 1963.
Somme			Abbeville. Albert. Amiens. Péronne (62). Poix. Roye (276).	Montdidier. Nesle.	Ham. Rue.		Aucune convention souscrite. Aucune convention souscrite.

REGIONS DÉPARTEMENTS	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1962.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1964.	
Limoges Corrèze. Creuse. Haute-Vienne.	Région entièrement équipée.						
Lyon Ain Ardèche Drôme Isère	Département entièrement équipé.						
Bourg-d'Oisans. La Côte-Saint-André. Monestier-de-Clermont. Morestel. Vienne. Villars-de-Lans.	Beaurepaire. Bourgoin. Crémieux. Goncelin. Grenoble (49). La Mure (23). Le Péage-de-Roussillon. Pont-de-Beauvoisin (7). Saint-Jean-de-Bournay. Saint-Marcellin. La Tour-du-Pin.						
	Voiron (109).						

REGIONS DÉPARTEMENTS	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1962.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1964.	
Loire	Bourg-Argental. Charlieu. Chazelles-sur- Lyon. Feurs. Montbrison. Saint-Etienne.		Firminy. Pélussin. Roanne.		Saint-Bonnet-le- Château.		Aucune convention souscrite.
Rhône	Les six derniers secteurs du groupement de Lyon non encore équipés le seront pour la fin de 1963 en automatique intégral.						
Savoie	Aix-les-Bains. Bourg-Saint- Maurice. Chambéry. Modane. Moutiers.		Albertville (40). Saint-Jean-de- Maurienne (227).	Les Echelles (29).			
Haute-Savoie	Annemasse. Bonnevillle. Chamonix. Evian. Frangy. Megève. La Roche-Foron. Rumilly.		Annecy (50). Cluses (406). Saint-Gervais.				

REGIONS DÉPARTEMENTS	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1962.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1964.	
Haute-Savoie (suite).	Saint-Julien-en- Genevois.		Sallanches. Thônes.				
	Thonon-les-Bains.						
<i>Marseille.</i>							
Basses-Alpes	Département entièrement équipé.						
Hautes-Alpes	Département entièrement équipé.						
Alpes-Maritimes ..	Département entièrement équipé.						
Bouches-du-Rhône.	Département entièrement équipé.						
Var	Département entièrement équipé.						
Vaucluse	Département entièrement équipé.						
Corse	Île-Rousse.		Ajaccio (25). Bastia (24). Corte (20).	Sartène.			
<i>Montpellier.</i>							
Aude	Département entièrement équipé.						
Gard	Bagnols-sur-Cèze.		Alès.				
	Uzès. Le Vigan.		Beaucaire. Nîmes.		Sommières.		

REGIONS DÉPARTEMENTS	G R O U P E M E N T S						OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1962.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1964.	
Hérault	Agde. Bédarieux. Ganges. Lodève. Lunel. Saint-Pons.	Sète.	Béziers (70). Clermont-l'Hérault (176). Montpellier. Pézenas.			Achèvement prévu fin 1963. Achèvement prévu fin 1964 en automatique intégral.	
Lozère	Département entièrement équipé.						
Pyrénées - Orientales.	Amélie-les-Bains. Bourg-Madame. Font-Romeu. Prades. Port-Vendres.		Perpignan (377).				
Nancy. Meurthe-et-Moselle	Longwy. Lunéville. Nancy. Pont-à-Mousson. Toul.		Briey.				
Meuse	Département entièrement équipé.						

G R O U P E M E N T S

REGIONS	G R O U P E M E N T S						OBSERVATIONS
DÉPARTEMENTS	Déjà équipés en octobre 1962.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1964.	
Vosges	Neufchâteau. Rambervillers. Vittel.	Epinal (377).	Gérardmer. Remiremont (111). Saint-Dié (245).				
Nantes. Loire-Atlantique..	La Baule. Nantes. Pontchâteau.		Ancenis. Châteaubriant (144). Pornic. Saint-Nazaire (86).	Blain (33).		Achèvement prévu fin 1964.	
Maine-et-Loire ...	Angers. Beaupréau. Doué-la-Fontaine.		Baugé. Chemillé. Cholet. Segré (39).	Saumur.		Achèvement prévu fin 1963.	
Sarthe	Le seul secteur du département non encore équipé (Connerré, groupement du Mans) le sera à la fin de 1963.						
Vendée	Département entièrement équipé, sauf l'île d'Yeu (groupement de Challans).						

REGIONS DÉPARTEMENTS	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1962.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1964.	
<i>Orléans.</i>							
Cher	Les deux seuls secteurs du groupement de Bourges non encore équipés, le seront en automatique intégral en 1965 ou 1966.						
Eure-et-Loir	Département entièrement équipé.						
Indre	Département entièrement équipé.						
Indre-et-Loire	Département entièrement équipé.						
Loiret	Département entièrement équipé.						
Loir-et-Cher	Département entièrement équipé.						
<i>Poitiers.</i>							
Charente	Département entièrement équipé.						
Charente - Maritime.	Montguyon.		Jonzac (398). Marennes (62).				
	Surgères.		Rochefort (71). La Rochelle (10). Royan. Saint - Jean - d'Angély (98). Saintes (75). La Tremblade.				
Deux-Sèvres	Département entièrement équipé.						
Vienne	Département entièrement équipé.						

REGIONS DÉPARTEMENTS	G R O U P E M E N T S						OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1962.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1964.	
<i>Rennes.</i> Côtes-du-Nord ...	Dinan.						
	Lannion. Loudéac. Paimpol. Rostrenen.	Lamballe.		Guingamp.			
Finistère	Brest. Carhaix.		Saint-Brieuc.				
	Concarneau. Douarnenez.		Châteaulin (169).				
	Landivisiau. Morlaix.		Landerneau (531).				
	Quimperlé. Saint-Pol-de-Léon.		Quimper.				
Ille-et-Vilaine	Département entièrement équipé.						
Morbihan	Département entièrement équipé.						
<i>Rouen.</i> Calvados.	Département entièrement équipé.						
Eure.							
Manche.							
Orne.							
Seine-Maritime.							

REGIONS DÉPARTEMENTS	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1962.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1964.	
Strasbourg. Moselle	Bitche.		Boulay.				Achèvement prévu fin 1963.
	Château-Salins. Dieuze.		Forbach.				
	Metz. Morhange. Saint-Avold.		Sarreguemines.				Achèvement prévu fin 1963.
Bas-Rhin	Sarrebourg. Thionville.						
	Barr. Benfeld.		Haguenau (880).				Achèvement de l'équipement en automatique inté- gral.
	Bischwiller. Ingwiller. Niederbronn. Sarre-Union. Saverne. Schirmeck. Sélestat. Soultz-sous-Forêts. Strasbourg.		Wissembourg.				Achèvement de l'équipement en automatique inté- gral.
Haut-Rhin	Altkirch. Cernay.		Colmar (918).				Achèvement de l'équipement en automatique inté- gral.
	Guebwiller. Mulhouse. Munster. Ribeauvillé. Saint-Louis. Sainte-Marie-aux- Mines. Thann.						

REGIONS DÉPARTEMENTS	G R O U P E M E N T S						OBSERVATIONS
	Déjà équipés en octobre 1962.	Equipés depuis.	Dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	Restant à équiper.	Prévisions 1964.	
Toulouse	Région entièrement équipée.						
Ariège.							
Aveyron.							
Haute-Garonne.							
Gers.							
Lot.							
Hautes-Pyrénées.							
Tarn.							
Tarn-et-Garonne.							

ANNEXE VII

VILLES DANS LESQUELLES SONT ENVISAGEES DES EXTENSIONS DE CENTRAUX TELEPHONIQUES AUTOMATIQUES

A. — Commandes en cours d'exécution (crédits des budgets antérieurs).

I. — *Mise en service prévue pour la fin 1963 ou le début 1964 :*

- Paris : secteurs Molitor, Boileau ;
- Zone périphérique de Paris : Bougival ;
- Province : Avignon, Bordeaux Palais-Gallien, Toulon (2^e central).

II. — *Mise en service prévue en 1964 et 1965 :*

- Paris : secteurs Plaine, Villette, Diderot, Observatoire, Tremblay, Sévigné, Alésia, Michelet, Litré, Passy, Défense, Daumesnil, Pereire, Robinson, Charlebourg, Auteuil, Marcadet, Gravelle, Laborde, Montmartre, Trinité, Entrepôt, Italie, Nord, Carnot ;
- Zone périphérique de Paris : Orsay, Le Raincy, Villeneuve-Saint-Georges, Boissy-Saint-Léger, Versailles (2^e central) ;
- Province : Lyon Lalande, Nancy Berthelémy, Reims, Cannes, Rennes, Montpellier, Antibes, Marseille-Ferréol, Le Havre, Clermont-Ferrand, Montauban, Saint-Avoid, Merlebach, Beauvais, Melun, Rive-de-Gier, Bron, Roubaix, Meaux, Martigues, Saint-Quentin, Chambéry, Saint-Nazaire, Nevers, Orléans, Toulouse-Matabiau, Bordeaux Palais-Gallien, Chartrons et Aquitaine II, Saint-Laurent-du-Var (sat. de Nice), Angers (2^e central), Nice Gounod, Saint-Etienne (2^e central), La Duchère et Combe-Blanche (sat. de Lyon), Lyon-Villeurbanne (remplacement), Nice-Thiers (remplacement).

B. — Commandes qui seront passées avant la fin de 1963 (crédits du budget de 1963).

Mise en service prévue pour la fin 1965 ou le début 1966 :

- Paris : secteurs Grésillons, Montmartre ;
- Province : Vence, Oullins, Grenoble.

C. — Commandes qui seront passées en 1964 (crédits du budget 1964).

Mise en service prévue en 1966 ou début 1967 :

- Paris : secteurs de Tremblay, Central, Berny, Molitor, Flandre, Longchamp, Michelet, Alésia, Vaugirard, Gobelins, Voltaire, Maillot, Avron ;
- Zone périphérique de Paris : Brunoy, Chaville, Bougival, Argenteuil ;
- Province : Caluire, Vénissieux, Albi, Angers, Marseille, Bordeaux, Pau, Lille, et Wasquehal, Lyon Croix-Rousse, Sainte-Foy, Tassin, Ecully, La Seyne Mougins, La Colle-Saint-Paul, Nîmes, Toulouse, Amiens, Châlons-sur-Marne, Valence, Vannes, Lorient, Besançon (2^e central), Nantes, Rouen, Strasbourg.

*

* *

INSTALLATION DE NOUVEAUX CENTRAUX TELEPHONIQUES AUTOMATIQUES URBAINS

A. — Commandes en cours d'exécution (crédits des budgets antérieurs).

I. — Zone périphérique de Paris.

Mise en service prévue pour 1964 :

— Aulnay-sous-Bois (remplacement), Massy, Euaubonne, Poissy, Triel.

Mise en service prévue pour 1965 :

— Toussus-le-Noble, Le Mesnil-Saint-Denis, Voisins-le-Bretonneux.

II. — Province.

Mise en service prévue pour fin 1963 ou début 1964 :

— Forbach, Péage-de-Roussillon, Ribeauvillé, Montbéliard, Audincourt, Briey, Compiègne.

Mise en service prévue pour 1964 :

— Marignane, Bergerac, Royan, Troyes (remplacement), Basse-Terre, Annemasse, Roanne (remplacement), Niederbronn, Istres, Dreux, Bourg-en-Bresse, La Ciotat, Castres, Elbeuf, Saint-Tropez, Chalon-sur-Saône, Longwy, Ferney-Voltaire.

Mise en service prévue pour 1965 :

— Libourne, Cholet, Aix-en-Provence, Nay, Lens, Saint-Brieuc, Saint-Raphaël, Ponthierry, Béthune, Mantes, Creil, Thann, Chagny, Gravelines, Villerupt.

B. — Commandes qui seront passées avant la fin de 1963.

(crédits du budget de 1963)

Mise en service prévue pour fin 1965 ou début 1966 :

— Saint-Pol-de-Léon, Aimargues, Barr, Benfeld, Roeschwoog, Carmaux, Evreux, Carpentras, Hyères.

C. — Commandes qui seront passées en 1964 (crédits du budget de 1964).

(Mise en service prévue en 1966 ou début 1967.)

I. — Zone périphérique de Paris.

Chevreuse.

II. — Province.

Sélestat, Guebwiller, Biscarosse, Romans, Firminy, Saint-Galmier, Pierrelatte, Orange, Gigean, Bar-le-Duc, Loches, Saintes, Sainte-Marie-aux-Mines, Pithiviers, Bourges, Corbeil, Arras, Fontainebleau (remplacement).

AMENDEMENT PRESENTE PAR LA COMMISSION

Article 75 bis (nouveau).

Amendement : Après l'article 75, insérer un article additionnel 75 *bis* (nouveau) ainsi rédigé :

Le budget général concourt aux charges d'exploitation et d'équipement du service des chèques postaux par le moyen d'un remboursement forfaitaire au budget annexe des Postes et Télécommunications fixé annuellement par la loi de finances.